



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Analyse des incitations par les prix pour le thé au Burundi pour la période 2005-2014

Série de notes techniques

Analyse des incitations par les prix pour le thé au Burundi pour la période 2005–2014

Série de notes techniques

Citation suggérée:

FAO. 2016. *Analyse des incitations par les prix pour thé au Burundi*, par Emera, W., Ntwengeyabandi, A. et Ghins, L. Série de notes techniques, SAPAA, Rome.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2016

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Figures | 7 |
| Tableaux | 8 |
| Acronymes..... | 9 |
| Reconnaissance | 10 |
| Résumé de la note..... | 11 |
| 1. Objet de la note | 13 |
| 2. Contexte du produit..... | 14 |
| Production | 15 |
| Consommation/utilisation..... | 19 |
| Commercialisation et échanges..... | 20 |
| Situation des marchés internationaux | 20 |
| Situation du Burundi..... | 21 |
| Mécanisme de fixation du prix de la feuille verte | 24 |
| Description de la chaîne de valeur | 25 |
| Décisions et mesures de politiques | 27 |
| Cadres stratégiques nationaux..... | 27 |
| Cadre politique pour le commerce intérieur..... | 28 |
| Cadre politique pour le commerce extérieur..... | 28 |
| Soutien à la production | 28 |
| 3. Méthodologie..... | 29 |
| 4. Besoins en données, description et calcul des indicateurs | 33 |
| Statut d'échange du produit..... | 33 |
| Axe de commercialisation analysé | 33 |
| Prix étalon..... | 34 |
| Observé | 34 |
| Ajusté..... | 34 |
| Prix domestique..... | 35 |
| Taux de change | 36 |
| Observé | 36 |
| Ajusté..... | 37 |
| Coûts d'accès | 37 |
| Observés..... | 37 |
| Ajustés | 38 |
| Budget et autres transferts..... | 39 |
| Ajustements de qualité et de quantité..... | 39 |
| Vue d'ensemble des données..... | 40 |

| | |
|---|----|
| Synthèse des indicateurs | 41 |
| 5. Résultats et interprétation..... | 42 |
| Ecart de prix et taux nominaux de protection observés..... | 42 |
| Ecart de prix et taux nominaux de protection ajustés, écart de développement de marché..... | 45 |
| 6. Conclusion et recommandations | 48 |
| Limites | 49 |
| Besoins en recherche approfondie | 50 |
| Références..... | 51 |

Figures

| | |
|---|----|
| Figure 1. Taux nominaux de protection observés et ajustés au producteur pour le thé au Burundi, en pourcents, 2005-2014. | 11 |
| Figure 2. Carte de la zone de production principale de thé au Burundi (zone verte). Les épinglés verts indiquent la localisation des cinq usines de l'Office du Thé du Burundi (OTB), et l'épinglé bleu indique la localisation de l'usine issue du projet Promotion de la théiculture en province de Mwaro (PROTHEM). | 16 |
| Figure 3. Production (axe de gauche), rendement (axe de gauche) et surface cultivée (axe de droite) pour le thé au Burundi, 2005-2013. | 17 |
| Figure 4. Production annuelle moyenne de feuille verte des 5 complexes OTB, pour la période 2005-2013, et répartition milieu villageois/bloc industriel. | 18 |
| Figure 5. Rendements des blocs industriels et du milieu villageois (axe de gauche), et coefficient de transformation feuille verte/thé sec en tonnes (axe de droite), 2005-2013. | 19 |
| Figure 6. Part des ventes locales, directes et aux enchères de Mombasa dans le volume total des ventes de l'OTB, 2000-2014. | 21 |
| Figure 7. Volume des exportations de thé sec de l'OTB (enchères de Mombasa et ventes directes) et valeur des exportations (chiffre d'affaires), 2000-2014. | 22 |
| Figure 8. Volume des ventes à Mombasa de l'OTB, en tonnes (axe de gauche), prix moyen perçu par l'OTB sur tous ses marchés (local, ventes directes et enchères Mombasa), prix moyen perçu par l'OTB aux enchères de Mombasa et prix moyen pour le thé de grade maximal aux enchères de Mombasa (axe de droite). | 23 |
| Figure 9. Chaîne de valeur du thé au Burundi. | 26 |
| Figure 10. Prix moyen du thé dans trois grandes enchères mondiales : Kolkata (Inde), Colombo (Sri Lanka) et Mombasa, prix du thé moyen (toutes qualités et provenances) à Mombasa et prix du thé burundais à Mombasa, 2005-2014. | 34 |
| Figure 11. Taux de croissance du prix étalon pour la quantité de thé sec correspondant à un kg de feuille verte et de la part du prix producteur pour un kg de feuille verte dans ce prix étalon, 2006-2014. | 36 |
| Figure 12. Prix au producteur et prix de référence au producteur observé pour le thé au Burundi, 2005-2014. | 43 |
| Figure 13. Taux nominal de protection observé au producteur pour le thé au Burundi, 2005-2014. | 43 |
| Figure 14. Taux nominaux de protection observés et ajustés au producteur pour le thé au Burundi, 2005-2014. | 45 |
| Figure 15. Ecart de développement de marché au producteur pour le thé au Burundi, 2005-2014. .. | 46 |

Tableaux

| | |
|--|----|
| Table 1. Production annuelle et part dans la production mondiale des vingt plus gros producteurs mondiaux de thé, en milliers de tonnes de feuille verte, moyenne 2010-2013. | 15 |
| Table 2. Superficies cultivées au sein des 5 complexes de l’OTB, en hectares. | 16 |
| Table 3. Prix moyens aux enchères de Mombasa par pays exportateur, en US\$ par kilo, 2010-2014. | 23 |
| Table 4. Production de thé sec, volume des ventes à Mombasa, directes et locales, en tonnes, et part du volume exporté dans la production annuelle de thé de l’OTB, 2005-2014. | 33 |
| Table 5. Prix producteur et primes, par kg de feuille verte, comparaison avec le prix étalon pour le thé sec (TS) convertit en prix étalon par kg de feuille verte et part du prix producteur dans le prix étalon, 2005-2014. | 35 |
| Table 6. Taux de change moyen annuel en francs burundais par dollar, 2005-2014. | 37 |
| Table 7. Coûts d’accès depuis la porte de la ferme jusqu’à Mombasa, exprimés en BIF par tonne de thé sec. | 37 |
| Table 8. Coûts d’accès observés de la porte de la ferme à Mombasa, en BIF par tonne de feuille verte. | 38 |
| Table 9. Coûts d’accès ajustés de la porte de la ferme à Mombasa, en BIF par tonne de feuille verte, 2005-2014. | 39 |
| Table 10. Quantité de feuilles vertes nécessaires à la production d’une tonne de thé sec (coefficient quantité), en tonnes, 2005-2014. | 39 |
| Table 11. Source de données et choix méthodologique pour la mesure des incitations et pénalisations par les prix rencontrés par les producteurs de thé au Burundi. | 40 |
| Table 12. Écarts de prix SAPAA pour le thé au Burundi, en BIF par tonne de feuille verte, 2005-2014. | 41 |
| Table 13. Taux nominaux de protection SAPAA pour le thé au Burundi, en pourcents, 2005-2014. ... | 41 |
| Table 14. Ecarts de développement de marché SAPAA pour le thé au Burundi, en BIF par tonne de feuille verte et en pourcents, 2005-2014. | 41 |

Acronymes

| | |
|----------|---|
| AEO | African Economic Outlook |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BIF | Franc burundais |
| ATBL | Africa Tea Brokers Limited |
| BEI | Banque européenne d'investissement |
| BRB | Banque de la République du Burundi |
| CEA | Communauté Est Africaine |
| CNATHE | Confédération Nationale des Associations des Producteurs de Thé |
| ENAB | Enquête Nationale Agricole du Burundi |
| MINAGRIE | Ministère de l'agriculture et de l'élevage |
| MINFIN | Ministère des Finances et de la Planification du Développement Économique |
| MPDC | Ministère du Plan et du Développement Communal |
| OBR | Office Burundais des Recettes |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| WDI | World Development Indicators |

Reconnaissance

Cette note technique est un produit du programme Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires (SAPAA). Elle sera mise à jour dès que de nouvelles données seront rendues disponibles.

Le SAPAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et les partenaires nationaux dans les pays participants. Elle est soutenue financièrement par la fondation Bill et Melinda Gates, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID), le Gouvernement des Pays-Bas et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat du partenariat établi avec la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Élevage (DGPAA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) dans le contexte du programme SAPAA.

Cette note technique a été préparée par Willy Emera de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) et Adolphe Ntwengeyabandi de la DGPAA du MINAGRIE du Burundi, et Léopold Ghins du secrétariat technique du SAPAA de la FAO.

Plus d'informations : www.fao.org/in-action/mafap

Résumé de la note

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Produit: | Thé |
| Période d'analyse: | 2005-2014 |
| Statut d'échange: | Exporté sur toute la période |

Contexte du produit

- Les débuts de la production et de l'exportation industrielle du thé au Burundi remontent aux années 1960 et à la création de l'Office du Thé du Burundi (OTB) en 1971. La production s'est progressivement organisée autour de 5 complexes théicoles gérés par l'OTB comprenant usines de transformation, petites exploitations de feuilles vertes (milieu villageois) et plantations standardisées (blocs industriels). Aujourd'hui, l'OTB assure près de 95 pourcents de la production de thé sec du Burundi.
- Au cours de la dernière décennie, l'OTB a exporté 95 pourcents de sa production de thé sec, le reste étant écoulé sur le marché local. En moyenne pour la période étudiée, près de 80 pourcents des exportations ont été vendues aux enchères de Mombasa.
- Le thé joue un rôle de premier plan dans l'économie burundaise. En plus d'offrir une source de revenus à près de 60 000 ménages en milieu rural, il assure près de 20 pourcents des revenus d'exportation du pays.
- Depuis 2007, la filière est libéralisée et en 2011, une première usine de transformation privée indépendante de l'OTB (PROTHEM) a démarré sa production.
- Le prix producteur pour la feuille verte est déterminé par l'OTB, qui établit un prix fixe chaque année. Un second paiement calculé sur base de l'évolution du cours de Mombasa est ensuite effectué tous les six mois.

Figure 1. Taux nominaux de protection observés et ajustés au producteur pour le thé au Burundi, en pourcents, 2005-2014.



Source : calculs des auteurs, 2015.

Le Taux Nominal de Protection observé (TNP, barre verte) mesure l'effet des distorsions induites par les politiques et de la performance générale du marché sur les incitations par les prix aux producteurs. Le TNP ajusté (barre bleue) permet de capturer la part des distorsions qui est attribuable à certaines inefficiences identifiées le long de la chaîne de valeur.

Dynamiques explicatives

- L'environnement politique et de marché du Burundi a généré de fortes pénalisations par les prix pour les producteurs de thé burundais. Celles-ci se sont élevées à près de -45 pourcents en moyenne pour 2005-2014. La cause principale de ces pénalisations est un prix producteur pour la feuille verte trop faible. Cependant, il n'est pas possible à ce stade de déterminer si ce prix trop faible résulte de coûts ou de marges excessives au niveau de l'OTB.
- L'analyse des dynamiques de prix montre que l'OTB ne transfère pas l'entièreté des gains résultant d'une hausse des cours de Mombasa aux producteurs, au travers de prix feuilles vertes. Cependant, il les protège des baisses en garantissant un prix fixe pour l'année.
- La réduction en valeur absolue des pénalisations à partir de 2008 est attribuable à trois facteurs principaux : (i) la libéralisation de la filière engagée depuis 2007, (ii) un nouveau système de fixation des prix producteurs introduit en 2008, permettant davantage de relayer vers les producteurs les gains perçus lors des hausses de cours (quoiqu'encore insuffisamment), (iii) les premiers achats de feuille verte par PROTHEM en 2011 et le soutien aux associations de producteurs et aux coopératives, poussant l'OTB à augmenter ses prix producteurs.
- L'examen des indicateurs ajustés montre que la qualité des services logistiques ou du processus de transformation ne joue qu'un rôle mineur dans les pénalisations observées. Au-delà du prix producteur trop faible, il est donc difficile de déterminer les sources précises des pénalisations. Une explication possible est que l'OTB, grâce à sa position de monopsonne, transfère aux producteurs les coûts induits par sa mauvaise gestion interne.

Recommandations

Les résultats produits indiquent qu'il serait nécessaire d'explorer les recommandations suivantes afin d'accroître l'efficacité de la filière thé au Burundi :

- Restructurer l'OTB afin d'augmenter sa compétitivité, de réduire les frais de gestion et de donner davantage d'autonomie aux usines;
- Poursuivre la libéralisation de la filière, mais en l'encadrant correctement. Pour cela, la création d'une institution de régulation indépendante en charge de la question du prix de la feuille verte et de l'encadrement de la production semble indispensable.
- Concevoir un mécanisme de fixation des prix de la feuille verte permettant de prendre en compte les coûts de production de la feuille verte et de sa transformation tout en assurant une répartition équitable des marges le long de la chaîne de valeur. L'augmentation de la compétitivité de l'OTB devrait permettre de continuer à protéger les producteurs en cas de baisse des cours de Mombasa tout en leur reversant une partie plus grande de la panacée lors d'une hausse des cours.
- Accroître la production en développant l'encadrement, afin de s'aligner aux performances des pays de la sous-région (en particulier le Rwanda).
- Développer la commercialisation pour réduire la dépendance aux cours de Mombasa.

1. Objet de la note

Cette note technique est une tentative pour mesurer, analyser et interpréter les incitations par les prix pour le thé au Burundi pour la période 2005-2014.

À cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur pour la feuille verte avec les prix de référence calculés sur la base du prix pour le thé sec à Mombasa. Les écarts entre le prix de référence et le prix au producteur indiquent dans quelle mesure il peut exister des incitations (écarts positifs) ou des pénalisations (écarts négatifs) au niveau du théiculteur. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Cet indicateur clé est utilisé afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, de la consommation/utilisation, du commerce du thé et des décisions de politiques et mesures affectant le marché de ce produit (Partie 3). Elle fournit ensuite une description détaillée de la méthodologie utilisée (Partie 4) et de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus (Partie 5). Les indicateurs SAPAA sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché (Partie 6). Des conclusions et recommandations politiques sont enfin formulées sur la base de cette interprétation, ainsi que les limites de l'analyse et les domaines nécessitant une recherche plus poussée (Partie 7).

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir à nourrir un dialogue politique fondé sur des faits concrets au niveau national ou régional. Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié et d'aider à comprendre les grandes tendances de façon à faciliter l'interprétation des indicateurs.

Les informations de cette note technique ont été revues et validées par les membres de l'équipe technique au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE). Les résultats présentés ici sont toutefois sujets à changements après concertations au MINAGRIE et avec les autres parties prenantes de la filière thé. Ils ne doivent donc pas être considérés comme des prises de position officielles du MINAGRIE. Au moment de la publication de la présente note, il n'était pas possible d'effectuer pleinement les concertations requises pour validation finale des résultats du fait de la situation sécuritaire au Burundi.

2. Contexte du produit

Le Burundi est un pays largement agricole. Près de 90 pourcents de la population y dépend de l'agriculture et, en milieu rural, 95 pourcents de la population en dépendent pour ses revenus. L'agriculture représente près de 40 pourcents du PIB burundais. La majorité de cette contribution provient des cultures vivrières (bananes, haricots, patates douces, manioc, riz, entre autres - 30 pourcents du PIB), suivies de l'élevage, de la pêche et de la sylviculture (près de 8 pourcents du PIB) et des cultures de rente (café, thé et coton - environ 2 pourcents du PIB) (AEO, 2015, p. 13, BRB, 2013, p. 8).

Bien que la part des cultures de rente dans le PIB soit faible, leur rôle dans l'économie burundaise est vital car elles constituent la majorité des exportations et sont donc des sources majeures de devises extérieures. La principale culture d'exportation est le café (près de 55 pourcents de la valeur des exportations, en moyenne pour la période 2009-2014), suivie du thé (près de 20 pourcents de la valeur des exportations, en moyenne pour la période 2009-2014) (BM, 2013 ; OBR, 2014). Entre 2009 et 2014, la valeur des exportations de thé au Burundi a crû de façon significative, de 15 pourcents par an en moyenne. La filière thé a donc une importance stratégique pour le pays.

Le thé fut introduit au Burundi en 1931, au centre de recherches agronomiques de Gisozi, en province Mwaro, à environ 80 km au sud-est de Bujumbura. En 1963, 1966 et 1969, les premières plantations organisées (*blocs industriels*) avec usines sont installées à Teza, Rwegura et Tora, respectivement (voir carte, Figure 2). A partir de la fin des années 60, les ménages commencent à cultiver le thé (plantations en *milieu villageois*) dans les alentours des blocs industriels sous l'impulsion de programmes soutenus par les partenaires au développement, Banque d'investissement européenne (BIE) et Agence française de développement (AFD) en tête (BM, 2008, p. 86). En 1971, l'Office du Thé du Burundi (OTB), entreprise paraétatique, est créé par décret présidentiel. L'OTB a pour mission « la promotion de la théiculture au niveau national et la commercialisation du thé sec produit » (OTB, 2013). Les surfaces exploitées par les blocs industriels sont propriété de l'OTB. Par la suite, deux autres usines sont installées à Ijenda (1984) et à Buhoro (1992). Les cinq complexes théicoles comprenant usine, milieu villageois et bloc industriel (à l'exception de l'Ijenda, dont les feuilles vertes sont exclusivement issues du milieu villageois), sont maintenant centralisées et gérées au sein de l'OTB, qui a son siège à Bujumbura et est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE).

Le thé a une grande importance économique pour la population dans les régions productrices, assurant une rentrée d'argent régulière. En moyenne nationale, environ 2 pourcents des ménages burundais pratiquent la culture du thé, mais cette part monte à près de 15 pourcents dans les régions abritant un complexe théicole (ENAB, 2012, via Country STAT Burundi). Selon les régions, la part des revenus du ménage provenant de la culture du thé peut monter jusqu'à 20 pourcents des revenus totaux du ménage (WFP, 2009, via Country STAT Burundi). Une enquête du PAM a montré qu'au sein d'un échantillon de ménages burundais représentatif, la part des ménages considérés comme ayant un niveau de vie acceptable ou à la limite de la pauvreté cultivant le thé était plus grande que la part des ménages pauvres cultivant le thé. Ceci indique que la culture du thé est généralement associée à un meilleur niveau socio-économique pour les exploitants. Les plantations en milieu villageois représentent environ 80 pourcents de la surface des complexes théicoles et près de 60 000 ménages vendent leur thé à l'une des cinq usines de l'OTB (OTB, 2013a).

L'OTB gère presque intégralement la filière thé et intervient à toutes les étapes de la chaîne de valeur : fourniture des plants et des engrais, encadrement de la production, collecte, transport, transformation, exportation, etc. Depuis une dizaine d'années, une volonté politique pour la libéralisation de la filière thé est apparue, afin de permettre à d'autres acteurs de s'engager dans la filière aux côtés de l'OTB et ainsi modifier une situation de monopsonne de fait. Une manifestation visible de cette volonté est le démarrage, en 2011, d'une usine de transformation de feuille verte privée issue du projet « Promotion de la théiculture en province de Mwaro » (PROTHEM), soutenu entre autres par l'Union Européenne (BM, 2008, p. 87). Les activités de PROTHEM incluent la transformation et la commercialisation du thé mais également le soutien à la production (services de vulgarisation, fournitures d'intrants, etc.) pour près de 10 000 petits producteurs (DOB Equity, 2015)¹. Cependant, l'objectif de production de PROTHEM pour 2016 l'amènerait à assurer moins de 5 pourcents de la production nationale de thé sec. Dès lors, à ce jour, la filière thé burundaise est toujours largement dominée par l'OTB et ses cinq complexes de production avec usine.

Production

Le Burundi est un petit acteur au sein du marché mondial du thé. Ce marché est dominé par la Chine et l'Inde qui, à eux seuls, représentent plus de la moitié de la production mondiale (Table 1). Le Burundi, avec une production moyenne de 41 000 tonnes de feuille verte par an pour la période 2010-2013, arrive en 16^{ème} position au sein du classement des 20 plus gros pays producteurs de thé.

Table 1. Production annuelle et part dans la production mondiale des vingt plus gros producteurs mondiaux de thé, en milliers de tonnes de feuille verte, moyenne 2010-2013².

| Rang | Pays | Production | % de la production mondiale | Rang | Pays | Production | % de la production mondiale |
|------|-----------|------------|-----------------------------|------|------------|------------|-----------------------------|
| 1 | Chine | 1713 | 35% | 11 | Thaïlande | 72 | 1% |
| 2 | Inde | 1108 | 22% | 12 | Rwanda | 65 | 1% |
| 3 | Kenya | 395 | 8% | 13 | Bangladesh | 61 | 1% |
| 4 | Sri Lanka | 332 | 7% | 14 | Malawi | 53 | 1% |
| 5 | Turquie | 224 | 5% | 15 | Ouganda | 47 | 1% |
| 6 | Vietnam | 209 | 4% | 16 | Burundi | 41 | 1% |
| 7 | Indonésie | 148 | 3% | 17 | Tanzanie | 33 | 1% |
| 8 | Iran | 147 | 3% | 18 | Myanmar | 31 | 1% |
| 9 | Argentine | 93 | 2% | 19 | Mozambique | 25 | 1% |
| 10 | Japon | 84 | 2% | 20 | Zimbabwe | 19 | 0% |

Source : FAOSTAT, 2014.

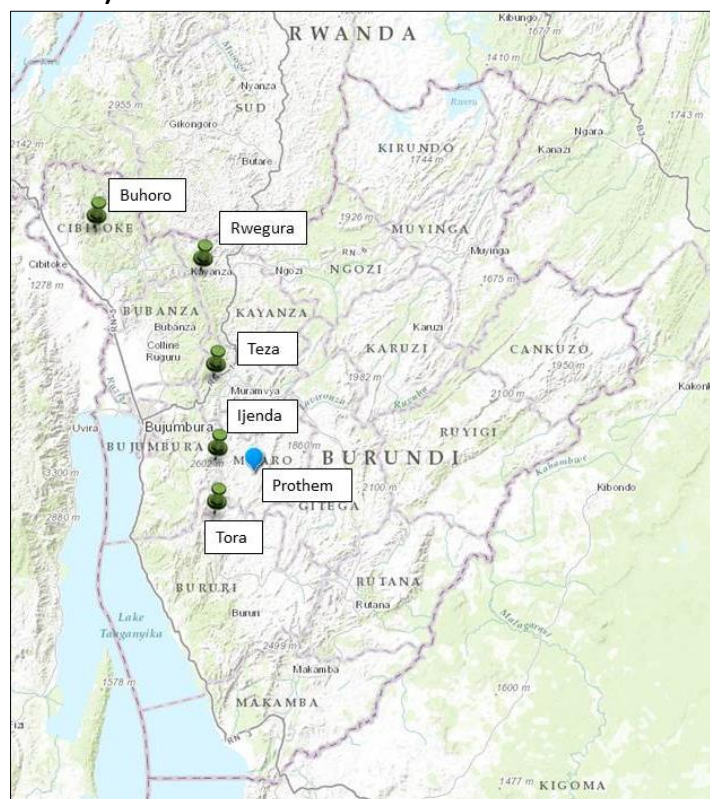
Au niveau africain, le plus gros pays producteur est le Kenya, qui assure environ 60 pourcents de la production de feuille verte (FAOSTAT, 2014). La culture du théier nécessite des sols acides et une pluviométrie abondante. Au Burundi, ces facteurs sont réunis dans l'ouest du pays, dans les régions naturelles du Mugamba et du Mumriwa, sur la crête Congo-Nil (Nkunzimana et al. 2002, voir Figure 2).

¹ Il n'est pas aisé de déterminer avec précision le nombre de ménages pratiquant la culture du thé au Burundi. Pour les ménages liés à l'OTB, les sources parlent de 50 000 ou 60 000 ménages (OTB, 2013a ; Présidence de la République du Burundi, 2011). Sur le site de PROTHEM, on peut lire que 12,500 ménages sont concernés par ses activités. Par ailleurs, le site de DOB Equity indique que PROTHEM affecte 10 000 ménages. Il est cependant probable que de nombreux ménages interagissent à la fois avec l'OTB et PROTHEM. Le chiffre réel doit donc se situer dans une fourchette entre 50 000 et 70 000 ménages. Au moins 85 pourcents des ménages pratiquant la culture du thé passent par l'OTB pour la production et la vente de la feuille verte.

² Pour le Rwanda, les données utilisées proviennent de ATBL, 2014.

Le théier y pousse à 1700 mètres d'altitude et plus, et la collecte est réalisée deux fois l'an. Les cinq complexes de l'OTB sont répartis au sein de cette zone. L'usine PROTHEM est située au cœur de la province Mwaro.

Figure 2. Carte de la zone de production principale de thé au Burundi (zone verte). Les épinglés verts indiquent la localisation des cinq usines de l'Office du Thé du Burundi (OTB), et l'épinglé bleu indique la localisation de l'usine issue du projet Promotion de la théiculture en province de Mwaro (PROTHEM).



Source :OTB, 2014a et auteurs.

Chaque complexe OTB, à l'exception de celle d'Ijenda, dispose d'un bloc industriel pouvant aller de 300 hectares (par exemple, à Tora) à 720 hectares de surface (par exemple, à Rwegura). A partir de chaque complexe, l'OTB intervient également pour l'encadrement de la production en milieu villageois. La surface cultivée en milieu villageois varie entre 492 hectares à Buhoro et près de 2000 hectares à Ijenda (Table 2). Au total, la superficie cultivée consacrée au thé au Burundi est d'un peu plus de 8,500 hectares³.

Table 2. Superficies cultivées au sein des 5 complexes de l'OTB, en hectares.

| | Bloc industriel | Milieu villageois | Total |
|---------|-----------------|-------------------|-------|
| Teza | 600 | 1 200 | 1 800 |
| Rwegura | 720 | 1 515 | 2 235 |
| Tora | 300 | 1 444 | 1 744 |

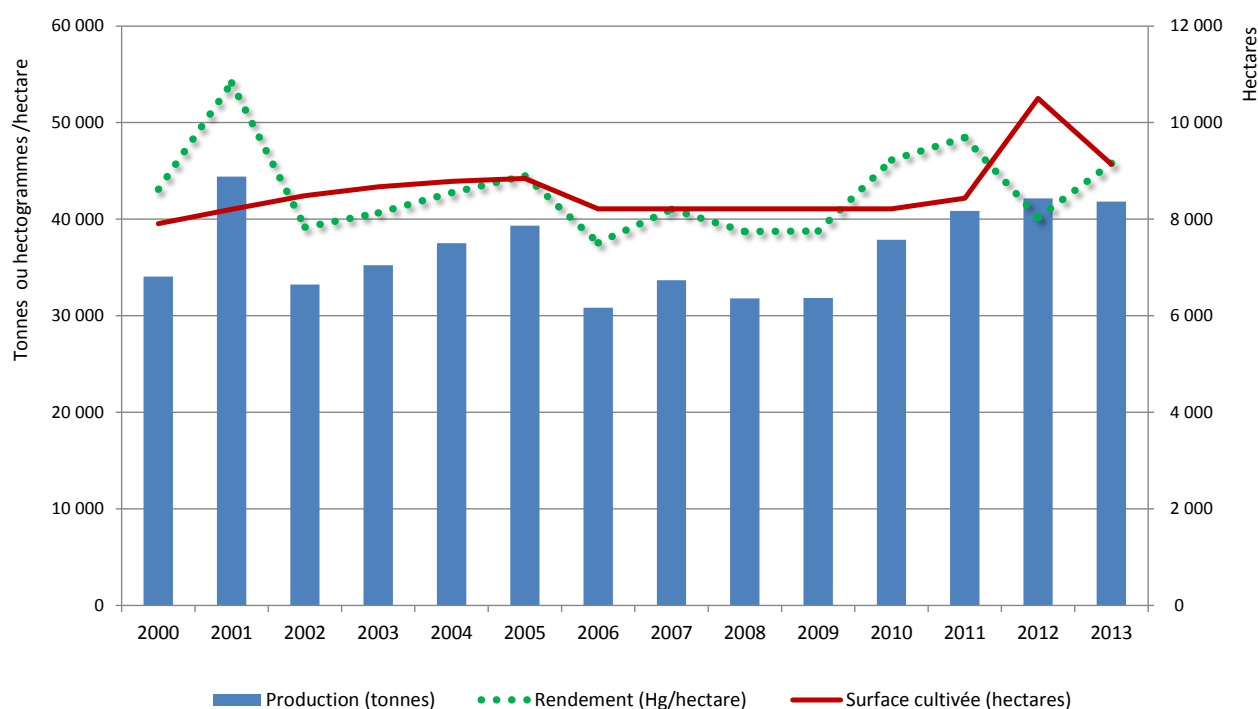
³ Cette estimation est basée sur des chiffres de 2013 et peut avoir évolué depuis. En outre, les superficies cultivées pour chaque complexe théicole qui sont renseignées sur le site de l'OTB varient selon la page consultée. Enfin, ces 8,500 hectares n'intègrent pas les surfaces maintenues en dehors du domaine d'action de l'OTB, par exemple la surface gérée avec l'appui de PROTHEM.

| | | | |
|--------------|-------|-------|-------|
| Ijenda | 0 | 2 000 | 2 000 |
| Buhoro | 300 | 492 | 792 |
| Ensemble OTB | 1 920 | 6 651 | 8 571 |

Source : OTB, 2014a. Les données correspondent à la situation en 2013 et peuvent avoir évolué depuis.

En termes de niveau de production, la quantité totale de feuille verte produite au Burundi a oscillé légèrement au-dessous de 40 000 tonnes par an durant la période 2000-2013 (Figure 3). Les hausses et baisses périodiques (2002-2005, 2006-2009 et 2010-2013) sont attribuables, entre autres, à la variation des conditions climatiques, à la qualité de la gestion des engrais (permettant de les rendre disponibles à temps) et à l'évolution des cours internationaux du thé (entre 2009 et 2010, la hausse du niveau de production coïncide avec une hausse constante des prix aux enchères de Mombasa, lieu où est vendu le thé exporté par l'OTB) pouvant inciter à la production (BRB, 2010, Afriqinfos, 2012). De façon correspondante, le rendement (autour de 40 000 hectogrammes ou 4 tonnes par hectare) et la surface cultivée ont conservé des valeurs stables au cours de la dernière décennie. La variation dans la surface cultivée observée en 2012-2013 peut être attribuée à certains travaux d'extensions de l'OTB, notamment à Ijenda et Rwegura, ainsi qu'à l'arrivée de la société PROTHEM dans la filière.

Figure 3. Production (axe de gauche), rendement (axe de gauche) et surface cultivée (axe de droite) pour le thé au Burundi, 2005-2013⁴.

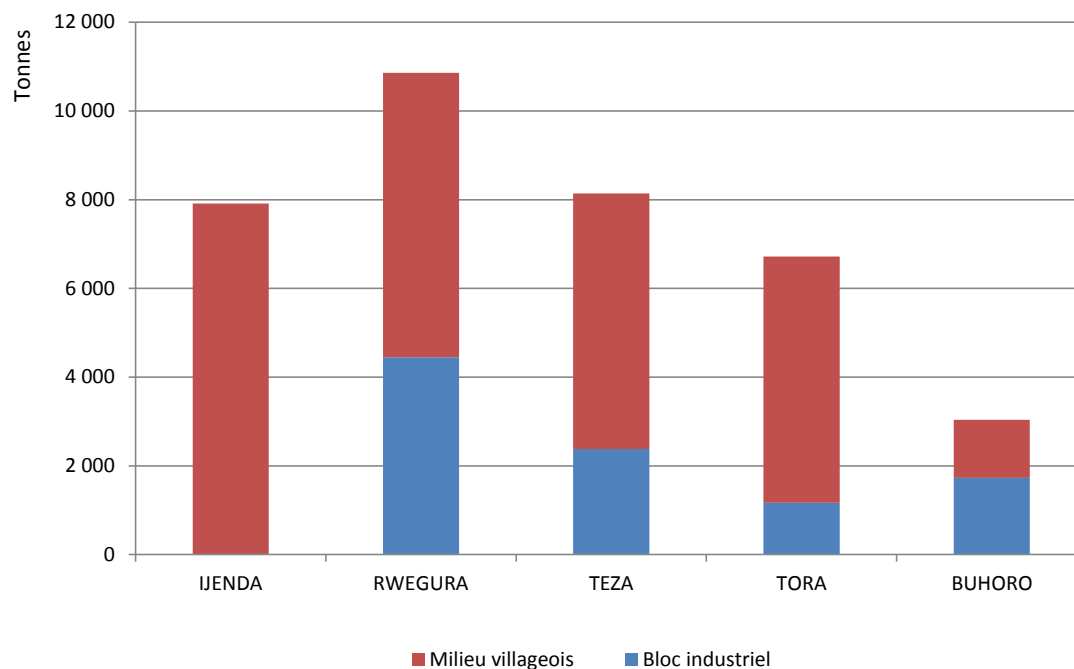


Source : FAOSTAT, 2014.

Plus de 95 pourcents de la production nationale de feuille verte est issue des complexes de l'OTB. Le complexe assurant le plus haut niveau de production de feuille verte est celui de Rwegura, ayant produit plus de 10 000 tonnes de feuille verte par an, en moyenne pour la période 2005-2013 (Figure 4).

⁴ La production totale renseignée correspond à la production de feuille verte au sein des complexes de l'OTB uniquement. Elle n'intègre donc pas la production d'autres acteurs comme le PROTHEM. Toutefois, la production de PROTHEM ne dépasse pas 2 000 tonnes de feuille verte par an (PROTHEM, 2015) et son omission affecte donc peu le niveau général et la tendance observés ici.

Figure 4. Production annuelle moyenne de feuille verte des 5 complexes OTB, pour la période 2005-2013, et répartition milieu villageois/bloc industriel.



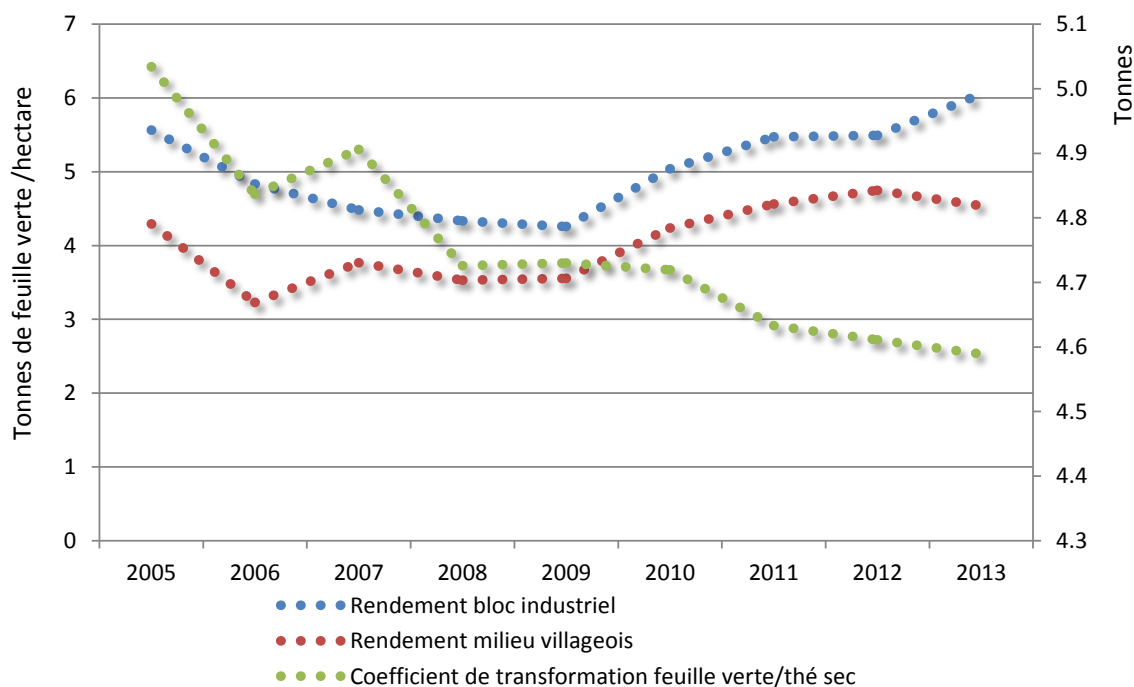
Source : OTB, 2014a.

La majorité de la production de feuille verte de l'OTB provient du milieu villageois (environ 73 pourcents en moyenne pour la période 2005-2013). Cependant, le rendement des blocs industriels à l'hectare (un peu plus de 5 tonnes par hectare, moyenne 2005-2013) est plus élevé que celui du milieu villageois (environ 4 tonnes par hectare, moyenne 2005-2013), probablement du fait d'une meilleure systématisation de la production, d'un usage plus systématique des intrants et d'économies d'échelle⁵. Entre 2005 et 2013, les rendements ont légèrement progressé. De même, le coefficient de transformation feuille verte/thé sec a légèrement baissé au cours de la période, ce qui montre que l'efficacité de l'usinage a tendance à s'améliorer. En 2013, il fallait 4.6 tonnes de feuille verte pour produire une tonne de thé sec commercialisable⁶.

⁵ Les rendements ne sont toutefois pas directement comparables pour deux raisons au moins : un, les blocs industriels possédés par l'OTB sont localisés dans les zones les plus fertiles et, deux, comme il est moins cher pour une usine d'acheter les feuilles vertes issues de ses propres plantations, les cueillettes sur petites plantations peuvent être régulièrement suspendues alors que les cueillettes sur les grandes se poursuivent, baissant ainsi les rendements des petites exploitations.

⁶ En 2005, ce ratio était de 5. Il a baissé de 1 pourcent en moyenne chaque année jusqu'en 2013.

Figure 5. Rendements des blocs industriels et du milieu villageois (axe de gauche), et coefficient de transformation feuille verte/thé sec en tonnes (axe de droite), 2005-2013.



Source : OTB, 2014a, et calculs des auteurs, 2015.

D'autres acteurs participent également à la dynamisation de la filière. Le démarrage de l'usine PROTHEM en 2011 a incité l'OTB à améliorer ses services afin de conserver sa situation de monopsonne historique (Nzosaba, 2014), et il est prévu que d'autres usines et exploitations privées initient production et exportation dans les années à venir. C'est le cas, par exemple, des firmes Caspian et Camellia, actives dans les provinces Bujumbura rural et Muramvya, respectivement. Ces firmes ont débuté leurs activités mais n'ont pas encore pu exporter de thé sec à ce jour. Il faut également mentionner l'activité de la Confédération Nationale des Associations des Producteurs de Thé (CNATHE), l'association représentative des producteurs de thé burundais, qui est engagée dans diverses activités de plaidoyer. Elle intervient notamment au sein du Forum National Paysan organisé régulièrement par la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD) et est membre du Forum des Organisations des Producteurs Agricoles du Burundi (FOPABU) (CAPAD, 2014 ; FOPABU, 2013). L'activité de la CNATHE au travers de la CAPAD et du FOPABU, en mettant l'accent sur la défense des intérêts des petits producteurs et l'amélioration des conditions de travail, est susceptible d'avoir un impact significatif sur le développement de la filière dans les années à venir.

Consommation/utilisation

La majorité du thé produit au Burundi est exporté. Environ 6 pourcents du thé sec produit par l'OTB a été vendu sur le marché local, en moyenne entre 2005 et 2014 (OTB, 2015a). Ces ventes locales ont lieu par différents canaux, le premier étant le guichet du siège de l'OTB à Bujumbura, qui permet d'acheter le thé sous différents formats : thé en sachets ou sachets de 200 grammes et de 500 grammes. L'OTB organise également des ventes aux enchères pour les thés de moindre qualité, qui sont vendus par sacs de 50 kg – les thés de qualité supérieure étant réservés à l'export. Les participants

à ces enchères font l'objet d'un tri sélectif au préalable et sont des commerçants de détail à Bujumbura.

La consommation domestique de thé se fait le plus souvent en mélangeant des feuilles de thé en vrac et de l'eau bouillante. Du sucre et du lait peuvent être ajoutés pour agrémenter le breuvage.

Commercialisation et échanges

Jusqu'à la fin des années 90, le thé de l'OTB était exporté non seulement à Mombasa, mais aussi à Dar-es-Salaam ou Durban et les ventes pouvaient avoir lieu aux enchères de Londres. Depuis le début des années 2000, le thé burundais est exclusivement vendu soit aux enchères à Mombasa, soit par le biais de ventes directes avec des clients identifiés, soit localement. La qualité du thé noir burundais est généralement considérée comme élevée, en vertu de sa puissance aromatique donnant des infusions fortes en goût. Ceci se reflète dans les prix du thé burundais aux enchères de Mombasa, qui sont parmi les plus hauts au sein des pays exportateurs africains (2.75 US\$ par kilo, en moyenne pour 2010-2012). Ces prix sont très proches de ceux du thé rwandais. Le thé kenyan demeure, quant à lui, le plus cher (2.97 US\$ par kilo, en moyenne pour 2010-2012) (Agritrade, 2013). L'OTB exporte le thé à Mombasa, où il est stocké avant enchères. A Mombasa, le thé est vendu par lots, chaque lot comprenant plusieurs palettes d'une vingtaine de sacs (EATTA, 2015).

Situation des marchés internationaux

Historiquement, les prix mondiaux du thé ont été maintenus à un niveau bas du fait d'une offre trop importante. Bien que ces prix bas puissent paraître bénéfiques du point de vue du consommateur, des marges faibles et un sous-investissement permanent peuvent résulter en une baisse de la qualité du produit final et constituer un frein à l'amélioration des conditions de travail des producteurs et à une gestion durable de la production dans la filière. Dans ce contexte tendu, la variabilité accrue des conditions climatiques vient ajouter un risque supplémentaire, résultant en une variabilité plus grande des prix et une difficulté croissante à développer une stratégie globale et de long terme pour le thé (Groosman, 2011 ; Agritrade, 2013).

La plupart du temps, le processus de mise en marché suit les étapes suivantes : les producteurs (petits exploitants ou industriels) vendent leur feuille verte à des usines de transformation indépendantes. A l'usine, les feuilles sont séchées et broyées, ce qui mène au « thé sec », qui est ensuite mis en paquets et vendu aux enchères à des acheteurs internationaux, les « mélangeurs », qui créent leurs propres thés à partir de plusieurs thés secs (par exemple, le thé « English breakfast » de Twinings est composé de thés secs provenant de cinq régions différentes, dont le Kenya et le Malawi mais aussi la Chine et l'Indonésie) et effectuent l'emballage. Ces marques sont ensuite mises sur le marché de détail dans les grands pays consommateurs (Grossman, 2011). La structure (i) production, (ii) enchère, (iii) mélange/emballage et (iv) vente au détail, héritière de l'histoire de la production de thé, est due à plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, on peut évoquer la nécessité de transformer rapidement la feuille verte en thé sec après la cueillette, pour ne pas perdre en qualité. C'est pourquoi cette première transformation a lieu dans les pays producteurs et que les enchères ont lieu dans des centres régionaux, proches des pays producteurs. Un autre facteur est le besoin important en capitaux pour effectuer le mélange et la mise en marché pour la consommation, auxquels les acteurs économiques dans les pays producteurs ne sont pas toujours en mesure de répondre, comme c'est le cas au Burundi quoique l'OTB soit en train de développer sa propre marque et les ventes locales.

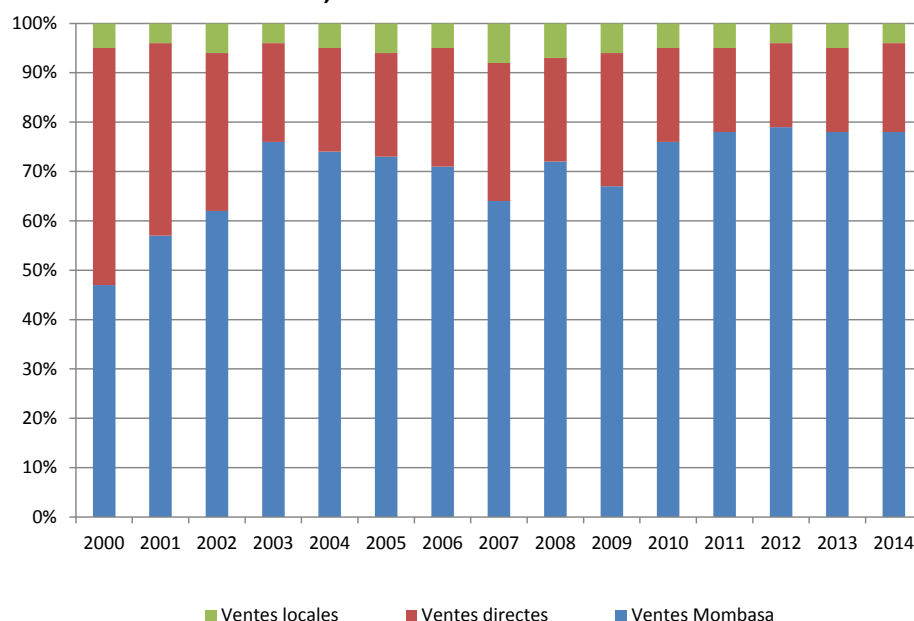
La chaîne d’approvisionnement du thé, au niveau mondial, se caractérise par une forte intégration verticale. En 2011, près de 85 pourcents de la production mondiale de thé était vendue par des multinationales comme Unilever, Tata Tea, van Rees et Finlays qui sont des acteurs centraux sur les marchés de consommation (TCC, 2015). Ces entreprises ont une grande influence sur le commerce mondial de thé, influencent le transport et disposent parfois de leurs propres plantations (Grossman, 2011). Elles sont spécialisées sur les étapes finales de la chaîne d’approvisionnement, c’est-à-dire le mélange, l’emballage et le marketing. Ces étapes sont habituellement les plus profitables le long de la chaîne (TCC, 2015).

La majorité de la production mondiale de thé est vendue au travers des enchères (Lines, 2006, Agritrade, 2013), les plus importantes étant situées à Mombasa (Kenya), Calcutta (Inde) et Colombo (Sri Lanka). Aux enchères de Mombasa, entre 2000 et 2007, les prix moyens sont demeurés bas du fait d’une surproduction persistante au niveau mondial. A partir de 2007 (Figure 8), les prix ont amorcé une hausse graduelle, à la suite d’une augmentation de la demande venant des pays émergents, jusqu’en 2012 (Agritrade, 2013). Stimulée par les prix élevés, les investissements dans les outils de production des principaux pays producteurs ont à nouveau mené à une situation de surproduction, faisant chuter les prix en 2013-2014. En particulier, les récoltes kenyanes de 2013 et 2014 fut particulièrement bonne, menant à une grande abondance de feuille verte (The Africa Report, 2013 ; Bolton, 2014 ; Ananthanarayanan, 2014).

Situation du Burundi

L’OTB, qui contrôle presque l’entièreté de la production et de l’exportation du thé burundais à ce jour, vend sa production par trois canaux : les enchères de Mombasa, les ventes directes qui résultent d’un accord de gré à gré entre un acheteur et l’OTB et le marché local. Ces dernières années, plus de 75 pourcents de la production a été vendue aux enchères de Mombasa, tandis que les ventes directes absorbaient près de 20 pourcents du volume. La part des ventes locales est demeurée stable pendant cette période, autour de 5 pourcents (Figure 6).

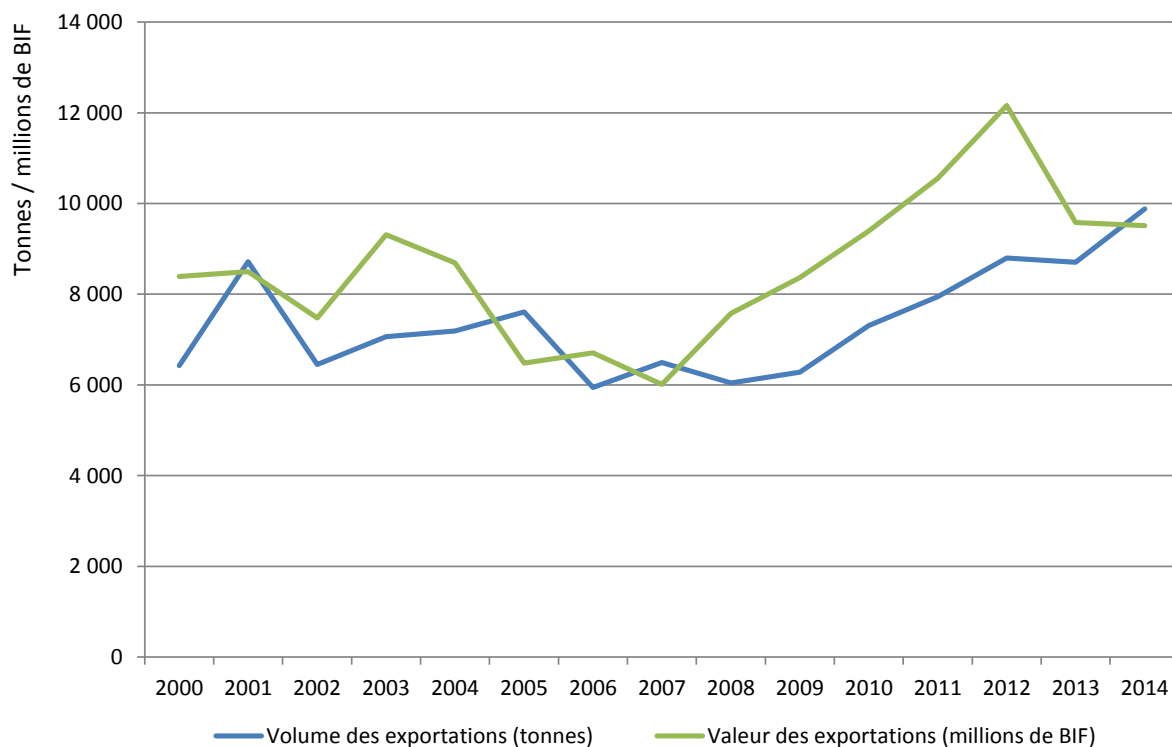
Figure 6. Part des ventes locales, directes et aux enchères de Mombasa dans le volume total des ventes de l’OTB, 2000-2014.



Source : OTB, 2015a.

L'évolution de l'offre et de la demande dans la sous-région et les cours des marchés mondiaux, influençant les cours des enchères à Mombasa, détermine presque entièrement les prix rencontrés par l'OTB. L'évolution du taux de change franc burundais/ US\$ est également un facteur majeur, puisque les paiements à Mombasa se font en dollars. La valeur et le volume des exportations de l'OTB, ventes directes et enchères de Mombasa confondues, ont légèrement baissé entre 2000 et 2007, montrant les conséquences de la surproduction mondiale pesant à la baisse sur les prix (Figure 7). L'augmentation observée à partir de 2007 et jusqu'à 2012 est également conforme à l'évolution globale du marché du thé, tiré par la demande des pays émergents. En 2013 et 2014, la chute des prix à Mombasa s'est directement reflétée dans la valeur des exportations de l'OTB, le taux de change demeurant stable par ailleurs. Ces chutes étaient en grande partie dues à un marché mondial devenu morose et à une augmentation de la production kenyane (The Africa Report, 2013 ; Reuters, 2014). En 2014, l'OTB a par ailleurs fait face à une récolte abondante, lui permettant de maintenir la valeur de ses exportations mais pour un volume accru.

Figure 7. Volume des exportations de thé sec de l'OTB (enchères de Mombasa et ventes directes) et valeur des exportations (chiffre d'affaires), 2000-2014.



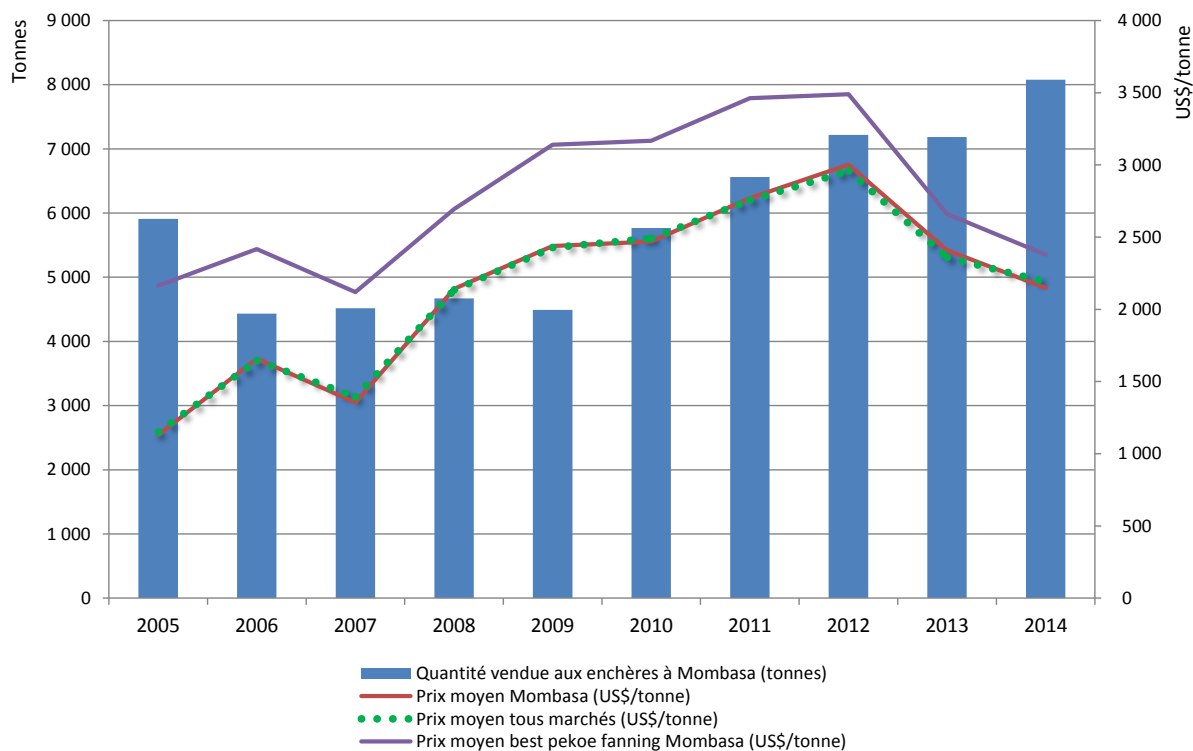
Note : la valeur des exportations est exprimée en millions de BIF constants depuis 2000.

Source : OTB, 2015a et WDI, 2015.

Ainsi, la performance à l'exportation de l'OTB et, partant, de la filière thé burundaise dans son ensemble, est directement liée aux cours de Mombasa et au taux de change. Le prix d'exportation moyen de l'OTB, par tonne de thé sec pour l'ensemble des marchés, suit presque exactement celui perçu aux enchères de Mombasa. De même, le prix de vente du thé burundais aux enchères de Mombasa suit de très près l'évolution du cours de référence pour ce marché, exprimé par le prix du thé « best pekoe fanning » kenyan (Figure 8). Depuis 2009, on observe une hausse du volume des ventes de l'OTB aux enchères de Mombasa. L'importance du lien entre les enchères et l'OTB est donc

croissante. Il paraît possible d'interroger cette évolution. Effectivement, elle rend la rentabilité de la filière thé, et donc l'efficacité de la deuxième activité pourvoyeuse de devises au Burundi, presque intégralement dépendante des fluctuations de Mombasa, elles-mêmes soumises aux variations des cours mondiaux⁷. C'est également un manque à gagner vis-à-vis des ventes directes, plus lucratives par tonne exportée⁸.

Figure 8. Volume des ventes à Mombasa de l'OTB, en tonnes (axe de gauche), prix moyen perçu par l'OTB sur tous ses marchés (local, ventes directes et enchères Mombasa), prix moyen perçu par l'OTB aux enchères de Mombasa et prix moyen pour le thé de grade maximal aux enchères de Mombasa (axe de droite).



Source : OTB, 2015a ; FMI, 2015a.

Malgré cette dépendance accrue, il reste que le thé burundais est de grande qualité. Les prix perçus aux enchères, relativement aux autres pays africains exportateurs, en attestent : en moyenne pour la période 2010-2014, ils sont les plus élevés après le Kenya et le Rwanda (Table 3). Ces dernières années, le thé burundais s'est vendu à un prix très proche du thé rwandais, allant jusqu'à le dépasser en 2012. En 2013-2014, le thé kenyan connu une baisse importante de son prix. En 2014, le prix du thé rwandais devint le plus cher et le thé burundais se vendit à un prix très proche du thé kenyan.

Table 3. Prix moyens aux enchères de Mombasa par pays exportateur, en US\$ par kilo, 2010-2014.

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Moyenne 2010-14 |
|--|------|------|------|------|------|-----------------|
|--|------|------|------|------|------|-----------------|

⁷ Ce diagnostic est régulièrement mis en avant. Voir par exemple la Vision Burundi 2025 (MPDC/PNUD, 2011, p. 32)

⁸ Les ventes directes permettent généralement d'atteindre des prix à l'exportation plus élevés que ceux des ventes aux enchères de Mombasa. Par exemple, en 2007, les enchères de Mombasa ont absorbé 64 pourcents du volume des ventes pour 62 pourcents du chiffre d'affaires. En revanche, les ventes directes ont absorbé 28 pourcents du volume des ventes mais ont représenté 32 pourcents du chiffre d'affaires.

| | | | | | | |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Kenya | 2.76 | 2.98 | 3.18 | 2.64 | 2.14 | 2.74 |
| Rwanda | 2.61 | 2.73 | 2.87 | 2.58 | 2.24 | 2.61 |
| Burundi | 2.48 | 2.77 | 2.99 | 2.39 | 2.12 | 2.55 |
| RDC | 1.82 | 1.88 | 1.89 | 1.9 | 1.46 | 1.79 |
| Madagascar | 1.95 | 1.99 | 1.82 | 1.85 | 1.25 | 1.77 |
| Ouganda | 1.77 | 1.76 | 1.87 | 1.83 | 1.43 | 1.73 |
| Tanzanie | 1.52 | 1.38 | 1.46 | 1.68 | 1.28 | 1.46 |
| Malawi | 1.25 | 1.25 | 1.15 | 1.7 | 1.33 | 1.34 |
| Mozambique | 1.25 | 1.16 | 1.09 | 1.5 | 1.11 | 1.22 |
| Prix moyen total | 2.54 | 2.72 | 2.88 | 2.41 | 2.03 | 2.52 |

Source : Agritrade, 2013 ; ATBL, 2013, 2014.

Le positionnement du thé de l'OTB à Mombasa est, dès lors, caractérisé par une haute qualité vendue en petites quantités. En 2014, l'OTB vendit un peu plus de 10 000 tonnes de thé sec aux enchères de Mombasa, alors que le tonnage s'élevait à plus de 20 000 tonnes pour le thé rwandais, plus de 60 000 tonnes pour le thé ougandais et près de 340 000 tonnes pour le thé kenyan sur ce même marché (ATBL, 2014). La qualité du thé burundais semble également jouir d'une certaine constance, ses prix affichant une variance faible par rapport à ceux d'autres pays comme le Rwanda ou la Tanzanie (ATBL, 2014). En cela, les séries de prix pour le thé burundais sont similaires à celles du thé kenyan.

Mécanisme de fixation du prix de la feuille verte

Bien que le prix du thé sec à Mombasa varie à chaque enchère, chaque semaine amenant donc un prix différent, le prix payé par l'OTB aux producteurs en milieu villageois est fixé pour l'année, avec certains paiements additionnels en fonction de l'évolution du cours à Mombasa.

La détermination du prix producteur pour la feuille verte a évolué au cours du temps. Jusqu'au début des années 2000, les ventes de feuille verte par les producteurs à l'OTB se faisaient deux fois par mois, et les paiements se faisaient six fois par an. Il n'y avait pas alors de mode de calcul arrêté pour la fixation du prix. L'OTB fixait une fourchette de prix après consultation avec le MINAGRIE et le Ministère du Commerce et de l'Industrie (Nkunzimana et al., 2002). En théorie, cette fourchette considérait comme limite supérieure le prix à Mombasa duquel on avait déduit l'ensemble des frais de transformation et de commercialisation, et comme limite inférieure le prix auquel le producteur était indifférent entre la production de thé et la production d'autres cultures. C'était donc un exercice d'appréciation délicat et le prix du thé ne variait que peu, par paliers tous les 3 ou 4 ans. Durant la période 1993-1999, le prix de la feuille verte a connu deux changements seulement (BM, 2008). Depuis le début des années 2000 et jusqu'à 2009, la fréquence des changements de prix a augmenté et on a vu l'introduction de paiements additionnels pour tenir compte de l'évolution des cours. Durant ces années, on estime que les producteurs ont perçu, par kg de feuille verte, environ un tiers du prix pour l'équivalent en thé sec perçu à Mombasa.

En 2009, un mécanisme de fixation des prix a été introduit (OTB, 2014c). Les producteurs reçoivent un prix fixe pour l'année, ajustable une fois l'an. En plus de ce prix fixe, ils reçoivent un second paiement tous les six mois, pour la production du premier et du second semestre. Selon l'OTB, cette méthode a fait l'objet d'un accord avec les théiculteurs. Le second paiement est calculé comme suit : l'OTB considère le prix moyen de vente de la production de thé sec pour le semestre écoulé, le ramène en équivalent feuilles vertes, le convertit en francs burundais et le multiplie par 35 pourcents, ce qui est

le pourcentage du prix de vente normalement alloué au producteur⁹. Ensuite, le chiffre obtenu est comparé avec le prix fixe déterminé pour l'année. S'il y a une différence positive, cette différence est versée au titre de deuxième paiement. S'il y a une différence négative, celle-ci sera déduite des paiements positifs futurs, ce qui se traduit dans tous les cas par une absence de paiement au moment du calcul. Il est à noter que ce système n'est pas appliqué systématiquement. Pour certaines années, le prix fixe n'a pas été défini pour l'année mais seulement pour six mois. Par ailleurs, en 2014, constatant une différence négative entre le prix moyen à l'export et le prix producteur, le département budget et contrôle de gestion de l'OTB a suggéré d'utiliser un pourcentage de 40 pourcents au lieu de 35 pourcents, ce qui aurait rendu la différence positive (OTB, 2014c). Finalement, aucun paiement additionnel n'a été versé en 2014.

Ainsi, le mode de calcul sur base des 35 pourcents du prix de vente moyen est un point de référence utilisé par l'OTB pour la détermination du prix de la feuille verte, et sujet à ajustements. Ces ajustements sont visiblement affectés par les autres facteurs déterminant la rentabilité des ventes, comme la qualité ou le taux de change. Parmi les problèmes liés à cette façon de définir les prix, on peut citer l'attente devenue systématique de paiements additionnels chez les producteurs, quelque soient les résultats des ventes et la rentabilité de l'OTB. D'autre part, le système n'est pas basé sur des informations statistiques précises permettant de justifier le chiffre de 35 pourcents ou de prendre en compte la variabilité des coûts de transformation et de commercialisation (usinage, transport, ...) supportés par l'OTB et de grande importance pour la rentabilité de l'institution.

Description de la chaîne de valeur

Au départ de la chaîne de valeur du thé burundais, on trouve la production. Celle-ci est réalisée soit en milieu villageois (petits exploitants), soit au sein des blocs industriels de l'OTB (Figure 9). La production bénéficie alors des intrants (fertilisants, machinerie,...) fournis la plupart du temps par l'OTB. L'OTB dispense également des formations et assure l'encadrement général de la production. Certains intrants sont fournis par des privés en milieu villageois¹⁰. C'est notamment le cas des producteurs appuyés par l'usine PROTHEM qui délivre également d'autres services comme du microcrédit (PROTHEM, 2015). Le nombre de ces producteurs atteindrait près de 10 000 à ce jour (DOB Equity, 2015). La recherche agricole sur la culture du thé est concentrée au sein de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), qui appuie également l'OTB pour les activités de formation (ISABU, 2015).

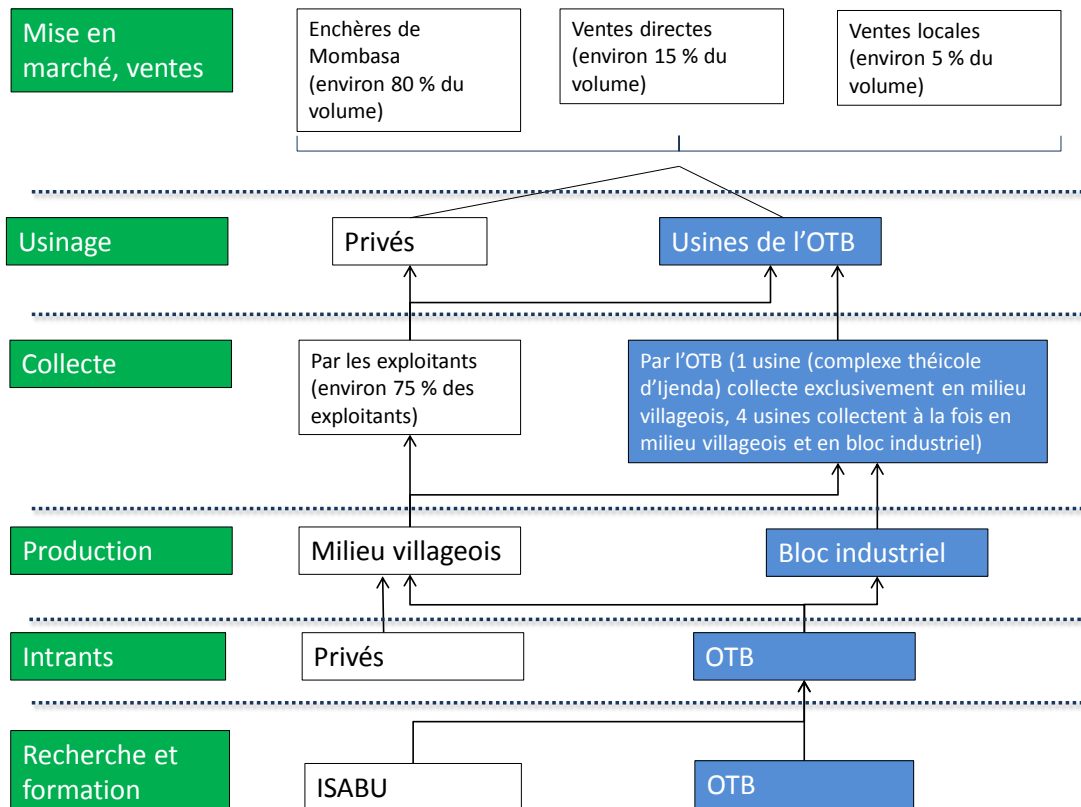
Une fois la feuille verte récoltée, celle-ci est collectée pour être acheminée à l'usine. La majorité des petits exploitants (environ 75 pourcents du milieu villageois) organisent eux-mêmes la collecte et le transport de la feuille verte afin de l'amener à une usine de l'OTB. Pour les autres, l'activité de collecte est directement organisée par l'OTB au travers de multiples points de collectes disséminés dans les collines. C'est également à ce point de la chaîne qu'a lieu la vente. Puisque les blocs industriels sont intégrés à l'OTB, les feuilles vertes produites de cette façon ne sont pas vendues au sens où elles ne

⁹ Les auteurs n'ont pas pu élucider pleinement la source de l'usage du chiffre de 35 pourcents. Il semble avoir fait l'objet d'un accord entre l'OTB et les théiculteurs. Il paraît être également flexible. En 2014, il fut envisagé de faire passer cette part à 40 pourcents (OTB, 2014c).

¹⁰ La Figure 9 inclut les privés dans la cartographie de la chaîne, par souci de complétude. Cependant, la production de thé sec par la seule usine privée actuellement en fonctionnement représente moins de 5 pourcents de la production nationale. Dès lors, il faut considérer la chaîne de valeur gérée par l'OTB, de la production jusqu'à l'exportation, comme celle qui est réellement représentative de la filière (en bleu sur le diagramme).

font pas l'objet d'une transaction commerciale entre un acheteur et un vendeur. Leur coût est cependant intégré aux comptes d'exploitation de l'OTB. La feuille verte produite par les blocs industriels est beaucoup moins chère que la feuille verte issue du milieu villageois, elle est donc préférée par l'OTB – ceci ayant des conséquences notamment au niveau des rendements du milieu villageois (voir note de bas de page 5 ci-dessus). Par exemple, début 2008, un producteur recevait 110 BIF par kilo de feuille verte, alors que le coût estimé de la feuille verte des blocs industriels était de 88 BIF par kilo environ (OTF, 2008).

Figure 9. Chaîne de valeur du thé au Burundi.



Source : travail des auteurs sur base des informations collectées à l'OTB et depuis OTF, 2008.

Dès lors que la feuille verte est disponible à l'usine, elle est transformée en thé sec par un processus impliquant flétrissage, roulage, fermentation, dessiccation et tamisage des feuilles, qui doivent être usinées moins de 12 heures après la cueillette, sans quoi elles se dégradent. Le thé sec, produit fini, est ensuite ensaché par sacs de 50 kg puis transporté par camion à Mombasa (95 pourcents de la production en moyenne) où il est stocké avant les enchères, le reste (5 pourcents) étant amené au siège de l'OTB à Bujumbura pour être vendu sur le marché local, soit par le biais d'enchères (thés de grades peu élevés, écoulés par sacs de 50 kg) ou au détail (sachets de 300 et 500 grammes, tea bags). Les ventes directes se font à un prix impliquant réception du produit aux entrepôts de Mombasa. Depuis 2011, la société PROTHEM exporte également du thé produit en province de Mwaro, soit par le biais des enchères de Mombasa soit par ventes directes. Elle effectue aussi des ventes au détail (PROTHEM, 2015).

Décisions et mesures de politiques

Depuis la création de l'OTB en 1971 et jusqu'en 1981, chaque usine fonctionnait de façon indépendante : elle achetait, usinait et vendait son propre thé. Cependant, en 1980- 1981, l'usine de Tora se vit confrontée à d'importantes difficultés financières, ce qui poussa le Gouvernement à centraliser la gestion de toutes les usines. A présent, l'OTB contrôle l'ensemble des complexes productifs et le bureau central intervient dans toutes les décisions de gestion. Cette refonte peut expliquer une certaine démotivation des cadres au niveau des usines (BM, 2008).

Dès la fin des années 80, l'idée d'une libéralisation de la filière a commencé à se faire jour, le Gouvernement souhaitant évoluer d'un rôle de producteur et vendeur à un rôle de régulateur. En 1992, un crédit de 4.2 millions de dollars fut mis à disposition pour la promotion de l'agro-industrie et des réformes, notamment dans la filière thé. Il s'agissait de supprimer le monopsonne de l'OTB en s'appuyant sur quatre axes : (i) l'introduction de contrats de performance pour un management amélioré des plantations ; (ii) l'utilisation de contrats avec les petits producteurs et le soutien aux associations ; (iii) la baisse des coûts d'usinage ; (iv) le développement de la commercialisation. Une proposition pour une privatisation partielle ou totale de l'OTB a été déposée dans ce contexte. Toutefois, l'arrivée de la guerre n'a pas permis à ce projet d'aboutir et seuls 0.3 millions de dollars furent décaissés (BM, 2008). S'ensuivit une période statique sur le plan de l'encadrement politique de la filière. En 1995, des bandes armées ravagèrent les usines de Buhoro et Teza qui cessèrent toute activité durant plusieurs mois. A la suite du coup d'état de 1996, des sanctions économiques furent imposées au Burundi, ce qui empêcha l'importation régulière d'engrais et amena aussi un ralentissement de l'activité théicole (Cazenave, 2004). Ce n'est qu'avec le retour de la paix, au début des années 2000, que différents cadres politiques furent mis en place afin d'assurer la reprise du développement agricole. Ceux-ci accordent une place importante au thé.

Cadres stratégiques nationaux

La Stratégie Agricole Nationale (SAN), adoptée en juillet 2008 et opérante jusqu'en 2015, est le cadre stratégique de référence pour le développement agricole au Burundi. Une extension de la SAN est prévue pour la fin de l'année 2015. La SAN présente un état des lieux de la filière thé et quatre objectifs pour assurer son développement : (i) l'amélioration de la qualité, (ii) l'augmentation des superficies théicoles, (iii) la réhabilitation des équipements d'usinage et (iv) la privatisation de la filière. Pour ce dernier objectif, la SAN souligne le besoin d'appuyer les organisations de producteurs, afin qu'elles puissent être parties prenantes au processus de libéralisation, la nécessité de garantir la qualité au moyen de certifications et l'indispensable utilisation de systèmes d'informations sur les marchés. Ces éléments sont rassemblés au sein du deuxième axe de la SAN, « promotion des filières et de l'agri-business dans une perspective d'amélioration et de développement des sources de revenus ». La SAN est structurée autour de quatre axes de développement en tout (MINAGRIE, 2008, p. 19, 46).

Cependant, en ce qui concerne le thé, la SAN demeure au stade de la feuille de route générale et ne donne pas réellement d'indicateurs précis permettant d'évaluer les interventions dans la filière. Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017, dernier échelon des cadres stratégiques pour l'agriculture, vient combler ce manque¹¹. Il s'appuie sur quatre programmes. Le troisième s'intitule « développement des filières et de l'agro-business » et inclut le thé. Ses indicateurs de résultats pour l'ensemble des cultures d'exportation (café, thé, coton, quinquina) sont les suivants :

¹¹ Une revue à mi-parcours du PNIA est actuellement en cours au MINAGRIE.

« (i) 5 pourcents d'augmentation annuelle de la production, (ii) 8 pourcents par an d'augmentation du revenu des ménages impliqués, (iii) augmentation du pourcentage d'augmentation des rentrées de devises et (iv) 20 pourcents par an d'augmentation du taux d'utilisation des intrants agricoles » (MINAGRIE, 2012, p. 37). Le programme spécifie, par ailleurs, qu'il est crucial d'étendre les superficies théicoles pour une augmentation de la production.

Cadre politique pour le commerce intérieur

A partir de sa création en 1971 et à la suite de la fusion des cinq complexes théicoles en son sein en 1990, l'OTB s'est retrouvé responsable de l'intégralité de la gestion de la filière thé et en situation de monopsonne total vis-à-vis des producteurs. L'OTB produisait et exportait le thé, et son environnement commercial en interne était tout entier défini par ses statuts juridiques et institutionnels (décrets présidentiels n. 1/79 du 30 juillet 1971, fondateur, et n. 100/66 du 19 avril 1990 retirant la personnalité juridique aux sociétés théicoles, entre autres). Bien que certaines voix promouvant la libéralisation se soient élevées dès la fin des années 80, ce n'est que le 20 septembre 2007 que la libéralisation devient effective, par promulgation du décret présidentiel n. 100/263 (OTB, 2015b). Cette libéralisation s'inscrivait dans la lignée des recommandations de plusieurs partenaires au développement, dont la Banque mondiale (BM, 2008 ; Nzosaba, 2014).

Cadre politique pour le commerce extérieur

En tant qu'entreprise paraétatique, l'OTB ne paie pas de taxes à l'exportation pour le thé sec acheminé vers Mombasa. En termes de commerce extérieur, la dernière décennie fut marquée par l'adhésion du Burundi à la Communauté Est Africaine (CEA), le 1^{er} juillet 2007 (CEA, 2011 ; GIEWS, 2011). Celle-ci eu pour effet l'adhésion du Burundi à l'union douanière de l'EAC en 2009 (BAD, 2010). L'union douanière prend effet le 1^{er} janvier 2010, impliquant l'introduction d'un tarif extérieur commun.

Peu après, le 1^{er} juillet 2010, le marché commun de la CEA entre en vigueur, impliquant entre autres la libre circulation des personnes et des capitaux ainsi que la suppression de toutes barrières (tarifaires ou non tarifaires) entre les pays membres (CEA, 2011, 2015). En 2012, le tarif extérieur commun est révisé (Union douanière de la CEA, 2015). Celui-ci n'affecte toutefois pas directement les exportations de thé burundaises puisqu'il applique une taxe d'importation de 25 pourcents sur le thé importé vers la CEA. Or, le thé burundais est vendu dans sa majorité à Mombasa, pour exportation hors de la CEA. Dès lors, il n'est pas directement en compétition avec des théés importés sur un marché de consommation à l'intérieur de la CEA. Un autre évènement important pour le commerce extérieur burundais, quoiqu'également sans incidence directe sur l'OTB, est la création en 2009 de l'Office Burundais des Recettes (OBR) comme institution responsable de toutes les administrations fiscales et douanières.

Soutien à la production

L'OTB fournit des intrants à prix subsidiés aux producteurs, et soutient la production à tous les niveaux (encadrement, entretien des points de collecte de la feuille verte, des pistes de desserte, etc.) (Nzosaba, 2011). En outre, plusieurs mesures politiques récentes ont directement affecté le marché des fertilisants. En 2010, celui-ci fut libéralisé dans la foulée de l'adhésion à l'EAC (loi n. 105 du 12 mars 2010). En 2012, le Gouvernement introduisit le Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PNSEB), avec l'appui de bailleurs. Celui-ci inclut des distributions de fertilisants comme le NPK, pouvant être bénéfiques pour la culture du théier. En 2014, le PNSEB fut refinancé, entre autres

par les Pays-Bas, afin de permettre de distribuer, à des prix subsidiés, près de 18,500 tonnes de fertilisants à près de 300 000 ménages à travers le pays (East African Business Week, 2014).

Un soutien à la production fut également accordé par le biais d'un appui aux organisations de producteurs et aux coopératives. La loi du 30 décembre 2011 sur le statut juridique des coopératives visa à favoriser leur installation et fut suivie d'un renforcement du rôle des coopératives, avec un programme de soutien du gouvernement burundais (ADISCO, 2013).

En outre, plusieurs initiatives sont actuellement en cours au sein de l'OTB pour soutenir les activités de production, de transformation et de commercialisation. En 2010, l'Office des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a inclus le Burundi dans un projet sous-régional visant au respect de la norme ISO22000 sur la sécurité sanitaire et la traçabilité des denrées alimentaires. L'Union européenne offre, depuis 2011, un soutien au renouvellement de l'outil de production à hauteur de près de 3.6 millions d'euros. En avril 2013, l'OTB a conclu un accord de 1.2 millions d'euros avec l'AFD destiné à appuyer la mise en marché du thé burundais (Nzosaba, 2014). Durant l'année 2014, l'OTB a consacré beaucoup d'attention à la certification, ce qui a abouti à la certification des complexes de Rwegura et Ijenda par Rainforest Alliance. Cette certification garantit le respect de normes liées à la biodiversité et à l'agriculture durable dans les sites de production (OTB, 2014b). Ces initiatives sont notamment encouragées par la volonté d'accroître la qualité du thé burundais, afin d'obtenir des meilleurs prix à l'exportation, par exemple aux enchères de Mombasa.

3. Méthodologie

La méthodologie SAPAA a pour but de mesurer les incitations par les prix aux producteurs et autres agents de la filière. L'analyse est fondée sur la comparaison entre des prix domestiques observés et des prix de référence calculés. Les prix de référence sont construits à partir du prix international du produit à la frontière du pays, c'est-à-dire à l'endroit où le produit entre dans le pays (si importé) ou en sort (si exporté). Ce prix étalon est considéré comme libre de toutes distorsions de politique domestique et de marché. Le SAPAA calcule deux types de prix de référence – observé et ajusté. Les *prix de référence observés* sont les prix que les producteurs ou autres agents de la filière pourraient recevoir si les distorsions dues au marché domestique et aux politiques commerciales, tout comme les performances du marché, étaient éliminées. Les *prix de référence ajustés* présentent les mêmes caractéristiques mais prennent également en compte les distorsions supplémentaires dues aux taux de change, aux inefficiences structurelles dans la filière, et au fonctionnement imparfait des marchés internationaux.

L'analyse des incitations par les prix du SAPAA repose sur la loi du prix unique, théorie économique assurant qu'un même produit aura le même prix dans un marché de concurrence pure et parfaite. Cette loi s'applique pour des produits exactement identiques, si l'information n'est pas asymétrique et si les coûts de transactions sont nuls. Il en résulte que l'analyse est faite pour des produits tout à fait identiques ou bien parfaitement substituables sur le marché domestique en termes de qualité. Le cas échéant, l'analyse s'effectue sur des biens comparables. Les indicateurs calculés à partir des prix de référence et des prix domestiques révèlent si les prix sur le marché domestique soutiennent (incitations) ou taxent (pénalisations) les agents de la filière.

Les prix domestiques sont comparés aux prix de référence à deux points spécifiques de la filière – l'exploitation agricole (généralement la principale région de production du produit) et le point de

compétition (généralement le principal marché de gros où le produit domestique est en compétition avec le produit venant du marché international). L'approche pour comparer les prix à chaque segment de la filière est expliquée ci-dessous. L'exemple est tiré d'une situation où le produit est majoritairement importé dans le pays. Dans cette situation, le pays importe le produit au prix international (qui est habituellement le prix CIF au plus grand port d'importation du pays). Sur le marché domestique, on observe le prix de ce même produit au point de compétition, qui est dans cet exemple le marché de gros, et à l'exploitation. Les coûts relatifs à la transformation, au stockage et au transport du produit, appelés coûts d'accès, sont aussi pris en compte. Les différentes marges appliquées par les acteurs économiques sont également incluses. Ces coûts sont observés sur les deux segments de la filière, c'est-à-dire entre la frontière et le marché de gros et entre le marché de gros et l'exploitation.

Le prix international de base est rendu comparable au prix domestique au marché de gros en ajoutant les coûts d'accès entre la frontière et le marché de gros. Cette opération permet de calculer le prix de référence observé au marché de gros. Le calcul permet d'inclure tous les coûts pris en charge par les importateurs et autres agents pour amener le produit sur le marché domestique ; ce qui augmente logiquement le prix du produit. Ce prix de référence au marché de gros est ensuite rendu comparable au prix domestique au producteur en déduisant les coûts d'accès entre le marché de gros et l'exploitation. C'est le prix de référence observé au producteur. Il prend en compte tous les coûts pris en charge par les producteurs et autres agents pour amener le produit de l'exploitation au marché de gros. Mathématiquement, les équations pour calculer les prix de référence observés au point de compétition (RP_{owh}) et au producteur (RP_{ofg}) pour un produit importé sont les suivantes :

$$RP_{owh} = P_b + AC_{owh}$$

$$RP_{ofg} = RP_{owh} - AC_{ofg}$$

Où AC_{owh} sont les coûts d'accès observés entre la frontière et le point de compétition, incluant les coûts de manutention à la frontière, les coûts de transports, les marges des différents acteurs, et les différentes taxes (non-commerciales) et autres prélèvements, à l'exception des tarifs à l'importation. P_b représente le prix international de base et AC_{ofg} représente les coûts d'accès observés entre l'exploitation et le point de compétition, prenant en compte les coûts de manutention à la ferme, les coûts de transports, de transformation du produit, les marges des agents économiques et toutes autres taxes et prélèvements sur ce segment.

Les étapes décrites ci-dessus sont utilisées une seconde fois en utilisant les prix étalons et les coûts d'accès ajustés afin d'éliminer les distorsions dues à des taux de change sur/sous-évalués, des inefficacités structurelles le long de la filière et au fonctionnement imparfait du marché international. Le prix étalon et les coûts d'accès ajustés sont ensuite utilisés pour générer les prix de référence ajustés.

Pour les produits exportés, une approche légèrement différente est utilisée. Dans ce cas, la frontière est habituellement considérée comme le point de compétition, et le prix FOB est considéré à la frontière comme prix international de base. Par ailleurs, les prix de référence observés et ajustés sont obtenus en soustrayant les coûts d'accès entre la frontière et le point de compétition au lieu de les ajouter. Mathématiquement, les prix de référence au point de compétition (RP_{owh}) et à l'exploitation (RP_{ofg}) sont calculés par les équations suivantes :

$$RP_{owh} = P_b - AC_{owh}$$

$$RP_{ofg} = RP_{owh} - AC_{ofg}$$

Après avoir calculé les prix de référence observés et ajustés pour le produit, ils sont déduits des prix domestiques à chaque segment de la filière pour obtenir les écarts de prix au marché de gros et à l'exploitation. Les *écarts de prix observés* capturent les effets de distorsions des politiques commerciales affectant directement le prix domestique du produit (par exemple, les politiques de fixation de prix et/ou les taxes d'importations) et la performance des marchés. Les *écarts de prix ajustés* rendent compte des mêmes caractéristiques que les *observés*, avec en plus les distorsions dues aux politiques de taux de change, des inefficacités structurelles de la filière et le fonctionnement imparfait du marché international. Mathématiquement, les équations pour calculer les écarts de prix au marché de gros (PG_{owh}) et à la ferme (PG_{ofg}) sont les suivantes :

$$PG_{owh} = P_{wh} - RP_{owh}$$

$$PG_{ofg} = P_{fg} - RP_{ofg}$$

Où P_{fg} est le prix domestique au producteur, RP_{ofg} est le prix de référence observé au producteur et RP_{owh} le prix de référence observé au marché de gros. P_{wh} : le prix domestique au point de compétition ou au marché de gros.

Un écart de prix positif, lorsque le prix domestique est supérieur au prix de référence, signifie que l'environnement politique et le fonctionnement du marché agissent comme une incitation (soutien) à la production ou au grossiste. Pour un bien importé, ceci pourrait être dû à l'existence d'une taxe à l'importation. En revanche, si le prix de référence excède le prix domestique, ce qui a pour résultat un écart de prix négatif, cela signifie que l'environnement politique et le fonctionnement des marchés agissent comme une pénalisation (taxes) aux producteurs et grossistes. Pour un bien importé, cela pourrait être dû à des prix plafonds fixés par le Gouvernement pour conserver des prix bas.

En général, les écarts de prix fournissent une mesure absolue des incitations/pénalisations aux producteurs et grossistes. Les écarts de prix sont donc divisés par leur prix de référence respectifs et sont exprimés par un ratio défini comme le **Taux Nominal de Protection (TNP)**, qui peut être comparé entre les différentes années, les produits analysés et les pays.

Les Taux Nominiaux de Protection Observés à l'exploitation (NRP_{ofg}) et au point de compétition (NRP_{owh}) sont définis par les équations suivantes :

$$NRP_{ofg} = \frac{PG_{ofg}}{RP_{ofg}} ; NRP_{owh} = \frac{PG_{owh}}{RP_{owh}}$$

Où PG_{ofg} est l'écart de prix observé au producteur, RP_{ofg} est le prix de référence observé à l'exploitation, PG_{owh} est l'écart de prix observé au marché de gros et RP_{owh} est le prix de référence au marché de gros.

De façon similaire, le **Taux Nominal de Protection Ajusté** au producteur (NRP_{afg}) et au grossiste (NRP_{awh}) sont définis par les équations suivantes :

$$NRP_{afg} = \frac{PG_{afg}}{RP_{afg}} ; NRP_{awh} = \frac{PG_{awh}}{RP_{awh}}$$

Où PG_{afg} est l'écart de prix ajusté au producteur, RP_{afg} est le prix de référence ajusté à l'exploitation, PG_{awh} est l'écart de prix ajusté au marché de gros et RP_{awh} est le prix de référence ajusté au marché de gros.

Le **Taux Nominal d'Assistance (TNA)** est généré en ajoutant à l'écart de prix au producteur les dépenses publiques allouées au produit. Cet indicateur reflète les incitations dues aux politiques, aux performances du marché et aux dépenses publiques. Mathématiquement, le Taux Nominal d'Assistance est défini par l'équation suivante :

$$NRA = \frac{PG_{afg} + PE_{csp}}{RP_{afg}}$$

Où PE_{csp} représente la dépense publique ciblant le produit identifiées et mesurées en unités monétaires par tonne.

En dernier lieu, la méthodologie SAPAA estime l'**Ecart du Développement des Marchés (EDM)**, qui représente la part de l'écart des prix attribuable à des coûts d'accès excessifs ou inefficaces au sein de la filière, des taux de change sur/sous-évalués et au fonctionnement imparfait des marchés. Les coûts d'accès « excessifs » peuvent être dus à des facteurs tels que des infrastructures déficientes, des coûts de transformation élevés du fait de technologies obsolètes, des prélèvements monétaires gouvernementaux (autres que les frais de services), des marges abusives appliquées par les agents économiques, ou encore des taxes et coûts informels. L'EDM total à la ferme est composé des coûts d'accès excessifs, de l'écart des taux de change du aux politiques et de l'écart du marché international. La somme de ces composants est équivalente à la différence entre les écarts de prix observés et ajustés pour le producteur.

Comme l'écart de prix calculé, l'EDM est une valeur absolue. Il peut cependant être exprimé par un ratio qui permet les comparaisons à travers les années, les produits et les pays. L'indicateur relatif de l'EDM total est calculé comme le ratio entre l'EDM à l'exploitation agricole et le prix de référence au producteur ajusté :

$$MDG_{fg} = \frac{(ACG_{wh} + ACG_{fg} + EXPG + IMG)}{RP_{afg}}$$

où ACG_{wh} représente l'écart entre les coûts d'accès au marché de gros, défini comme la différence entre les coûts d'accès observés et ajustés. ACG_{fg} représente l'écart entre les coûts d'accès observés et ajustés pour les producteurs, $EXPG$ est l'écart entre les taux de change dû aux politiques domestiques et IMG , l'écart du marché international.

Une description plus détaillée de la méthodologie appliquée pour cette analyse est disponible sur le site du SAPAA (<http://www.fao.org/in-action/mafap>).

4. Besoins en données, description et calcul des indicateurs

Pour calculer les incitations par les prix SAPAA, plusieurs types de données sont nécessaires. Cette section présente les données qui ont été obtenues et les choix méthodologiques qui sous-tendent l'analyse. Nous nous concentrons sur la période 2005-2014.

Statut d'échange du produit

Le Burundi est un exportateur net de thé pour l'ensemble des années étudiées. Seules de petites quantités de thé emballé sont importées pour la consommation, principalement à Bujumbura, et sont difficilement traçables. En moyenne, près de 95 pourcents du thé sec vendu annuellement par l'OTB a été exporté durant la période, le reste (environ 5 pourcents) ayant été vendu sur le marché local (Table 4)¹².

Table 4. Production de thé sec, volume des ventes à Mombasa, directes et locales, en tonnes, et part du volume exporté dans la production annuelle de thé de l'OTB, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Production | 7 823 | 6 334 | 6 868 | 6 727 | 6 729 | 8 025 | 8 817 | 9 140 | 9 127 | 10 454 |
| Volume des ventes, dont | 8 093 | 6 259 | 7 057 | 6 501 | 6 680 | 7 692 | 8 364 | 9 162 | 9 163 | 10 291 |
| A. Enchères Mombasa | 5 908 | 4 444 | 4 516 | 4 681 | 4 476 | 5 846 | 6 524 | 7 238 | 7 147 | 8 027 |
| B. Ventes directes | 1 700 | 1 502 | 1 976 | 1 365 | 1 804 | 1 461 | 1 422 | 1 558 | 1 558 | 1 852 |
| C. Ventes locales | 486 | 313 | 565 | 455 | 401 | 385 | 418 | 366 | 458 | 412 |
| Volume total exports (A+B) | 7 607 | 5 946 | 6 492 | 6 046 | 6 279 | 7 307 | 7 946 | 8 796 | 8 705 | 9 879 |
| Exports/ventes | 94% | 95% | 92% | 93% | 94% | 95% | 95% | 96% | 95% | 96% |

Source : OTB, 2015a.

Axe de commercialisation analysé

Nous utilisons un axe de commercialisation représentatif pour l'analyse de la transmission des prix le long de la filière, depuis le producteur jusqu'à l'exportation. Puisque la majorité de la production de thé sec burundaise est vendue aux enchères à Mombasa, nous considérons l'axe de commercialisation suivant : (i) producteur représentatif en milieu villageois (nous construisons ce producteur en utilisant des prix moyens nationaux dans l'analyse), (ii) collecte de la feuille verte au producteur, transport à l'usine (à nouveau, il s'agit d'une usine hypothétique), usinage puis transport du thé sec vers Mombasa (traversée du Burundi et de la Tanzanie avec arrivée au Kenya) pour (iii) vente aux enchères. D'autre part, comme le volume des ventes sur le marché burundais est très faible par rapport à la production nationale, nous ne considérons pas le siège de l'OTB à Bujumbura (où le thé est vendu au détail pour le thé de haute qualité et au gros pour le thé de moindre qualité) comme le point de compétition. Plutôt, nous considérons les enchères de Mombasa comme le point de compétition puisque c'est à cet endroit que la majorité du thé burundais produit est en compétition avec les thé internationaux.

¹² Le volume des ventes diffère du volume de production car la production peut être stockée pour être vendue ultérieurement. Ce tableau inclut uniquement la production de l'OTB. Pour considérer le Burundi dans son ensemble, il faudrait inclure la production de PROTHEM à partir de 2011. Cependant, cette production représente moins de 5 pourcents de la production nationale de thé sec et son omission dans cette table n'affecte pas l'analyse menée ici.

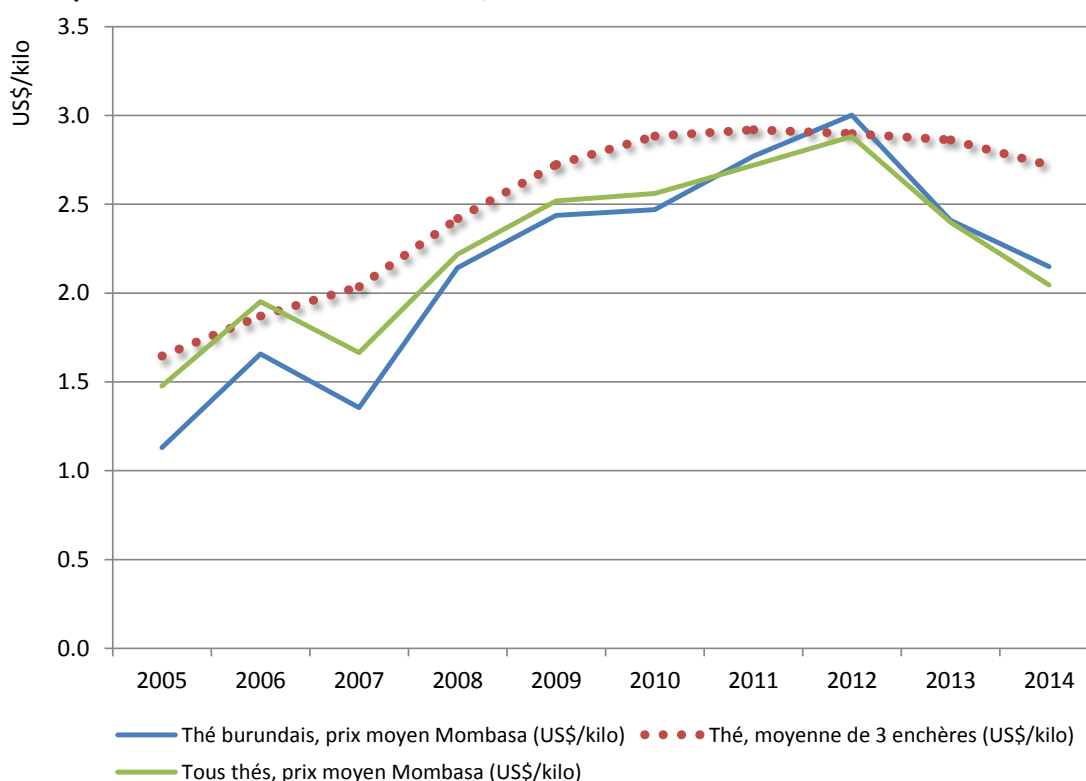
Prix étalon

Afin d'évaluer si les producteurs de thé burundais perçoivent des incitations ou des pénalisations par les prix, nous définissons un prix étalon, qui est le prix pour le thé libre de distorsions ou de l'impact des politiques domestiques.

Observé

Nous choisissons comme prix étalon le prix moyen annuel obtenu pour la vente du thé noir burundais aux enchères de Mombasa, tel que renseigné par l'OTB. Ce prix suit très précisément le prix moyen, tous pays et qualités confondus, du thé vendu aux enchères de Mombasa. Il suit également la tendance mondiale des prix du thé, exprimée comme une moyenne des prix rencontrés sur les trois principales enchères du marché global. C'est donc le prix approprié afin de mesurer l'impact des politiques et distorsions nationales sur les producteurs de thé, nous le supposons « efficient » à ce titre.

Figure 10. Prix moyen du thé dans trois grandes enchères mondiales : Kolkata (Inde), Colombo (Sri Lanka) et Mombasa, prix du thé moyen (toutes qualités et provenances) à Mombasa et prix du thé burundais à Mombasa, 2005-2014.



Source : OTB, 2015a ; FMI, 2015a.

Ajusté

Nous n'effectuons pas d'ajustement sur le prix étalon. De ce fait, nous faisons l'hypothèse que le prix international, auquel le prix aux enchères de Mombasa est fortement lié, est le résultat d'une interaction entre un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs dans des conditions qui approximent celles qui sont nécessaires pour avoir un prix efficient. Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, cette hypothèse pourrait être remise en cause car les marchés internationaux du thé sont marqués par une forte intégration verticale et dominés par quelques gros acteurs (oligopole). Cependant, nous ne disposons pas d'information suffisante sur le niveau exact de ces distorsions pour en tenir compte à ce stade.

Prix domestique

Nous utilisons uniquement le prix perçu par les producteurs en milieu villageois pour la feuille verte, tel que renseigné par l'OTB¹³. Comme nous considérons les enchères de Mombasa comme notre point de compétition, nous n'avons pas de prix au point de compétition domestique.

Afin de déterminer le prix moyen annuel perçu par les producteurs pour la feuille verte, nous intégrons les bonus payés chaque année. Ceux-ci ont été attribués sur base du mécanisme de fixation décrit Mécanisme de fixation du prix de la feuille verte, au travers de négociations entre les théiculteurs et l'OTB. Entre 2005 et 2007 et en 2014, le prix payé au producteur pour un kg de feuille verte est demeuré fixe toute l'année. Pour les autres années, nous avons fait la somme des prix fixes et des primes perçues durant l'année avant de calculer le prix moyen (Table 5). Les prix pratiqués sont identiques dans l'ensemble des complexes de l'OTB.

Table 5. Prix producteur et primes, par kg de feuille verte, comparaison avec le prix étalon pour le thé sec (TS) convertit en prix étalon par kg de feuille verte et part du prix producteur dans le prix étalon, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Moyenne 2005-14 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------|
| Prix producteur de base toute l'année | 110 | 110 | 110 | | | 140 | | | 250 | 250 | |
| Prix producteur de base janvier-juin | | | | 110 | 130 | | 140 | 220 | | | |
| Prix producteur de base juillet-décembre | | | | 130 | 140 | | 220 | 220 | | | |
| Prime janvier-juin | 0 | 0 | 0 | 20 | 40 | 25 | 80 | 50 | 50 | 0 | |
| Prime juillet-décembre | 0 | 0 | 0 | 20 | 40 | 25 | 50 | 100 | 20 | 0 | |
| Total BIF par kilo | 110 | 110 | 110 | 140 | 175 | 190 | 245 | 295 | 320 | 250 | |
| Total US\$ par kilo | 0.10 | 0.11 | 0.10 | 0.12 | 0.14 | 0.15 | 0.19 | 0.20 | 0.21 | 0.16 | |
| Prix étalon US\$ par kilo TS | 1.1 | 1.7 | 1.4 | 2.1 | 2.4 | 2.5 | 2.8 | 3.0 | 2.4 | 2.1 | |
| Prix étalon US\$ par kilo | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.7 | 0.5 | 0.5 | |
| % prix producteur dans prix étalon | 0.45 | 0.31 | 0.37 | 0.26 | 0.21 | 0.22 | 0.32 | 0.31 | 0.39 | 0.35 | 0.32 |

Source : OTB, 2015c.

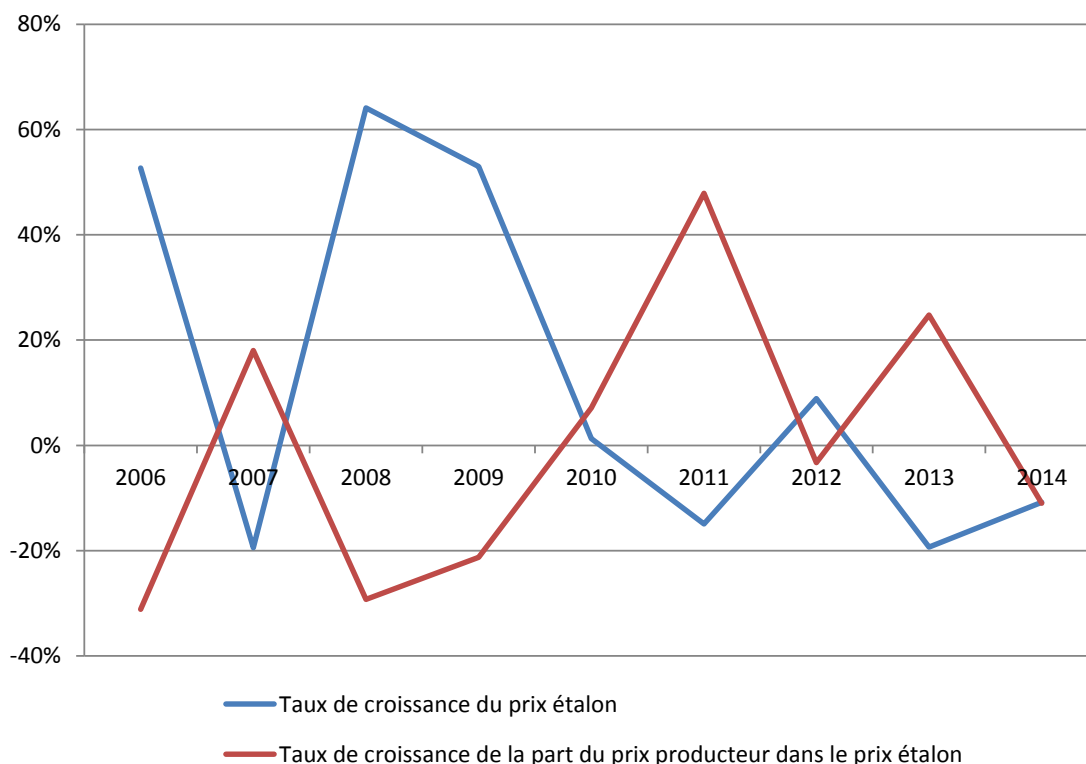
Il est intéressant de comparer le prix moyen perçu par le producteur pour un kg de feuille verte avec le prix de vente moyen aux enchères de Mombasa pour la quantité de thé sec obtenue à partir de ce kg de feuille verte. Pour cela, nous convertissons le prix producteur exprimé en franc burundais (BIF) en dollars et divisons le prix étalon par kg de thé sec par le nombre de kg de feuilles vertes nécessaires pour produire un kg de thé sec, obtenus auprès du Département agronomie de l'OTB. Ceci nous montre qu'en moyenne sur la période, un peu moins d'un tiers du prix obtenu à Mombasa est revenu au producteur.

D'autre part, nous pouvons comparer l'évolution du prix étalon en US\$ par kilo et la part du prix producteur dans le prix étalon. Une possibilité, à cet égard, est d'observer le taux de croissance du prix étalon conjointement au taux de croissance de la part du prix producteur dans le prix étalon. Sans

¹³ Nous ne disposons pas des données sur les prix producteur pour la feuille verte offerts par PROTHEM.

surprise, la part du prix étalon qui revient au producteur diminue lorsque le prix étalon augmente (Figure 11). Lorsque le prix étalon baisse, la part du prix producteur dans le prix étalon augmente, et davantage comparativement.

Figure 11. Taux de croissance du prix étalon pour la quantité de thé sec correspondant à un kg de feuille verte et de la part du prix producteur pour un kg de feuille verte dans ce prix étalon, 2006-2014.



Note : les prix étalon et producteur utilisés pour le calcul des taux de croissance sont exprimés en US\$ par kilo.

Source : OTB, 2015c.

Nous en déduisons que l'OTB ne transfère pas la totalité de la plus-value générée par une augmentation des cours à Mombasa aux producteurs ; cependant, il joue le rôle d'amortisseur lors d'une chute des cours.

Taux de change

Dans les analyses du SAPAA, le taux de change observé est utilisé pour convertir le prix de référence en monnaie locale.

Observé

Nous utilisons le taux de change observé de la Banque Mondiale, tel que renseigné sur la base de données WDI¹⁴.

¹⁴ Le taux de change du franc burundais est flottant. Il est « est déterminé [chaque jour] par la moyenne pondérée des taux appliqués aux opérations d'achat et de ventes de devises effectuées la veille par les banques commerciales » (BRB, 2015). Nous n'avons pas pu déterminer si le taux de change était sur- ou sous-évalué sur la période. Les données manquent en effet pour ce type de calcul (FMI, 2015b, p. 13). Dès lors, dans la présente

Table 6. Taux de change moyen annuel en francs burundais par dollar, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Taux de change BIF/ US\$ | 1 082 | 1 029 | 1 082 | 1 186 | 1 230 | 1 231 | 1 261 | 1 443 | 1 555 | 1 530 |

Source : WDI, 2015.

Ajusté

Nous n'avons pas effectué d'ajustement sur le taux de change.

Coûts d'accès

Il s'agit des coûts rencontrés pour amener la feuille verte depuis la ferme jusqu'à l'usine, puis de l'usine jusqu'à Mombasa, conformément à l'axe de commercialisation représentatif que nous avons identifié. Ces coûts incluent le transport, la transformation, le stockage, la commercialisation, etc.

Observés

Les coûts d'accès observés sont les coûts rencontrés pour amener le produit d'un point de la chaîne de valeur à un autre tels qu'effectivement en vigueur au Burundi. Ces coûts peuvent être subdivisés en trois grandes catégories : (I) porte de la ferme – porte de l'usine, (II) transport usine-Mombasa et (III) frais à Mombasa. Dans notre cas, nous utilisons les données disponibles auprès de l'OTB (Table 7). Les coûts pour amener la feuille verte jusqu'à l'usine et pour transformer la feuille verte en thé sec sont exprimés par tonne de thé sec dans les budgets d'exploitation annuels de l'OTB, produits par le département budget de l'OTB. Les coûts pour l'exportation (transport et frais à Mombasa) ont été collectés auprès du département commercialisation de l'OTB.

Table 7. Coûts d'accès depuis la porte de la ferme jusqu'à Mombasa, exprimés en BIF par tonne de thé sec¹⁵.

| Libellé | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|---------|---------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| I. Porte de la ferme - usine | | | | | | | | | | |
| I.1. Matières/fournitures | 192 810 | 207 620 | 216 510 | 220 740 | 235 010 | 241 150 | 232 950 | 310 970 | 339 300 | 315 540 |
| I.2. Transports | 25 170 | 29 080 | 16 770 | 11 840 | 9 910 | 15 520 | 15 120 | 13 030 | 10 750 | 11 740 |
| I.3. Autres Services | 11430 | 12880 | 8040 | 7140 | 7030 | 10730 | 8000 | 10600 | 11360 | 13220 |
| I. 4. Charges/pertes divers | 1 100 | 1 050 | 1 380 | 1 010 | 1 220 | 780 | 1 040 | 710 | 1 310 | 1 250 |
| I. 5. Frais de personnel | 58 370 | 66 980 | 72 210 | 84 760 | 102 170 | 114 120 | 124 930 | 143 950 | 150 430 | 150 870 |
| I. 6. Amortissements | 17 110 | 31 040 | 31 060 | 43 540 | 44 910 | 41 490 | 50 370 | 72 250 | 70 930 | 60 730 |
| II. Transport Bujumbura-Mombasa | 178 460 | 159 446 | 167 690 | 183 782 | 190 678 | 190 766 | 195 466 | 223 588 | 241 039 | 237 210 |
| III. Frais à Mombasa | | | | | | | | | | |
| III.1. Frais de vente | 15 277 | 17 054 | 14 658 | 25 403 | 29 990 | 30 386 | 34 938 | 43 296 | 37 465 | 32 892 |
| III.2. Entreposage | 25 958 | 24 688 | 21 637 | 20 157 | 20 913 | 20 923 | 21 438 | 28 850 | 31 102 | 74 989 |

analyse, nous n'étudions pas l'impact d'une déviation de l'équilibre du taux de change sur les indicateurs d'incitations/pénalisations.

¹⁵ Les coûts de transport (II), d'entreposage (III.2) et d'export (III.3) étaient exprimés en US\$/T et ont été convertis en utilisant le taux change renseigné en Table 6. Les frais de vente renseignés par l'OTB étaient exprimés en pourcents du chiffre d'affaires à Mombasa (environ 1 pourcent pour la plupart des années) et ont été calculés par les auteurs.

| | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------|--------|
| III.3. Frais d'export et de transit | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 441 | 19 895 |
|-------------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--------|--------|

Source : budgets d'exploitation de l'OTB, OTB, 2015c et calculs des auteurs, 2015.

Par exemple, le poste I.1 inclut les matières premières nécessaires à l'usinage de la feuille verte. Le poste I.2 inclut quant à lui les transports nécessaires à l'usinage et à la collecte de la feuille verte auprès des producteurs. Sur base de ces données initiales, nous avons restructuré les coûts pour les exprimer selon les catégories SAPAA standard. De plus, nous avons exprimé les coûts par tonne de feuille verte et non plus par tonne de thé sec (division par le coefficient de transformation de la feuille verte en thé sec, qui est d'environ 4.7 en moyenne pour 2005-2013), afin de comparer le prix de référence et le prix producteur pour le même produit, c'est-à-dire la feuille verte. Nous avons également inclus une marge pour l'OTB, estimée à 10 pourcents du prix étalon (renseigné en Figure 10).

Table 8. Coûts d'accès observés de la porte de la ferme à Mombasa, en BIF par tonne de feuille verte¹⁶.

| Libellé | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Calcul |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------------------|
| Transport | 40 445 | 38 977 | 37 598 | 41 391 | 42 404 | 43 707 | 45 448 | 51 314 | 54 860 | 52 364 | =II+I.2 |
| Marges | 24 275 | 35 257 | 29 878 | 53 749 | 63 398 | 64 380 | 75 402 | 93 893 | 81 631 | 69 183 | 10% du prix étalon |
| Transformation | 55 777 | 66 069 | 67 100 | 75 576 | 82 517 | 86 502 | 90 059 | 116 777 | 124 919 | 113 921 | =I.1+ 1.3+I.4 +I.5+I.6 |
| Manutention | | | | | | | | | | | |
| Taxes et frais | 8 190 | 8 630 | 7 398 | 9 640 | 10 761 | 10 871 | 12 167 | 15 646 | 17 650 | 26 876 | =III.1 +III.2 +III.3 |
| Autres | | | | | | | | | | | |
| Total | 128 688 | 148 933 | 141 974 | 180 355 | 199 080 | 205 460 | 223 076 | 277 631 | 279 060 | 262 344 | |

Source : budgets d'exploitation de l'OTB, OTB, 2015c et calculs des auteurs, 2015.

Ajustés

Les coûts d'accès ajustés prennent en compte les possibles gains d'efficience le long de la chaîne de valeur. L'observation de nos coûts d'accès, depuis la porte de la ferme jusqu'à Mombasa, révèle que les coûts depuis la porte de la ferme jusqu'à la sortie de l'usine sont les plus importants. Ces coûts ont représenté 17 pourcents du prix étalon, en moyenne pour la période 2005-2014. Cette part était de 8 pourcents pour les coûts de transport, second poste le plus important.

Nous effectuons deux ajustements sur nos coûts d'accès : le premier concerne les coûts de la porte de la ferme à la sortie de l'usine. Nos données révèlent que la majeure partie de ces coûts est absorbée par les matières et fournitures nécessaires à l'usinage de la feuille verte (carburant, entretien des machines, etc.) et par les frais de personnel. L'observation des données pour le Kenya, leader régional pour la production de thé noir, montre que les coûts de transformation de la feuille verte oscillent autour de 12 pourcents, en moyenne pour la période 2005-2010 (calculé sur base de Monroy et al., 2013). Nous avons donc recalculé nos coûts d'accès en supposant que, par des gains d'efficience, l'OTB arrivait à faire baisser ses coûts de transformation à 12 pourcents du prix étalon.

¹⁶ Les sections "manutention" et "autres" ont été laissées vierges car les coûts concernés étaient déjà inclus dans les autres catégories.

Le second ajustement concerne le coût de transport de Bujumbura à Mombasa. Seule une partie de trajet se déroule au Burundi. Nous considérons uniquement le gain d'efficacité pouvant résulter d'une amélioration des infrastructures et des services logistiques au Burundi, dont l'OTB pourrait bénéficier. Une façon de réaliser cet ajustement est de comparer l'Index de Performance Logistique (IPL) agrégé de la Banque Mondiale du Burundi avec celui de l'Afrique du Sud, le pays d'Afrique sub-saharienne ayant les services logistiques les plus développés. L'IPL agrégé était disponible pour 2007, 2012 et 2014 pour le Burundi et pour 2007, 2010, 2012 et 2014 pour l'Afrique du Sud. Nous avons estimé les valeurs manquantes par une régression linéaire (moindres carrés) et calculé un ratio LPI Burundi/LPI Afrique du Sud, par lequel nous avons multiplié la part du coût de transport vers Mombasa qui correspond au trajet au sein du Burundi. Les coûts résultant du double ajustement sur la transformation et le transport sont donnés dans la Table 9.

Table 9. Coûts d'accès ajustés de la porte de la ferme à Mombasa, en BIF par tonne de feuille verte, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Transport | 35 332 | 34 172 | 33 799 | 38 246 | 39 401 | 40 546 | 42 460 | 46 347 | 50 766 | 49 435 |
| Marges | 24 275 | 35 257 | 29 878 | 53 749 | 63 398 | 64 380 | 75 402 | 93 893 | 81 631 | 69 183 |
| Transf. | 26 734 | 38 780 | 34 115 | 62 429 | 74 194 | 74 426 | 87 318 | 110 010 | 96 154 | 81 259 |
| Manutention | | | | | | | | | | |
| Taxes et frais | 8 190 | 8 630 | 7 398 | 9 640 | 10 761 | 10 871 | 12 167 | 15 646 | 17 650 | 26 876 |
| Autres | | | | | | | | | | |
| Total | 94 532 | 116 839 | 105 190 | 164 064 | 187 753 | 190 224 | 217 347 | 265 896 | 246 201 | 226 753 |

Source : budgets d'exploitation de l'OTB, OTB, 2015c, Monroy et al., 2013, WDI 2015 et calculs des auteurs, 2015.

Budget et autres transferts

Nous n'avons pas considéré de transferts à ce stade par manque d'informations depuis l'OTB. Cependant, il serait nécessaire d'inclure le montant transféré aux producteurs par l'OTB au travers des activités de soutien à la production afin d'étendre l'analyse au taux nominal d'assistance.

Ajustements de qualité et de quantité

La méthodologie MAFAP requiert de comparer un prix de référence et un prix observé pour des produits exactement similaires. Dès lors, afin de calculer notre prix de référence producteur, à comparer avec le prix producteur observé, il faut diviser la différence entre le prix à Mombasa et les coûts d'accès - exprimée par tonne de thé sec – par le nombre de tonnes de feuilles vertes nécessaires pour produire une tonne de thé sec (coefficient quantité). Ceci est équivalent à diviser le prix étalon par tonne de thé sec et nos coûts d'accès par le coefficient quantité. Nous avons estimé le coefficient quantité en divisant la production totale de feuilles vertes par la production totale de thé sec par l'ensemble des usines de l'OTB, pour chaque année¹⁷. Le coefficient obtenu est donné dans la Table 10.

Table 10. Quantité de feuilles vertes nécessaires à la production d'une tonne de thé sec (coefficient quantité), en tonnes, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|

¹⁷ Pour 2014, n'ayant pas de données désagrégées sur la production, nous avons calculé le coefficient quantité comme la moyenne des années précédentes.

| | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Coefficient quantité | 5.0 | 4.8 | 4.9 | 4.7 | 4.7 | 4.7 | 4.6 | 4.6 | 4.6 | 4.8 |
|-----------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|

Source : OTB, 2014a.

Vue d'ensemble des données

Le tableau ci-dessous présente les principales sources de données utilisées et les choix méthodologiques qui sous-tendent l'analyse.

Table 11. Source de données et choix méthodologique pour la mesure des incitations et pénalisations par les prix rencontrés par les producteurs de thé au Burundi.

| Concept | Description et sources | | |
|---|--|--|----------------|
| | Observé | Ajusté | |
| Prix étalon | Prix moyen pour la vente du thé noir burundais aux enchères de Mombasa tel que renseigné par l'OTB | Pas d'ajustement, le prix est fortement connecté au marché mondial supposé efficient | |
| Taux de change | Taux de change nominal, obtenu sur WDI | Pas d'ajustement faute d'informations | |
| Coûts d'accès au point de compétition | Pas de point de compétition domestique, nous supposons que les enchères de Mombasa sont le point de compétition | Non applicable | |
| Prix au point de compétition | Pas de prix domestique au point de compétition car les quantités vendues localement (environ 5 pourcents de la production) ne sont pas représentatives de la filière | Non applicable | |
| Coûts d'accès au producteur | Coûts fournis par l'OTB pour la collecte de la feuille verte, l'usinage, le transport à Mombasa et les frais à Mombasa | Ajustement du coût de transformation en ramenant ceux-ci à 12 pourcents du prix étalon, la part observée au Kenya, et ajustement du coût de transport sur base de l'Index de Performance Logistique de la Banque Mondiale, en référence à l'Afrique du Sud | |
| Prix au producteur | Prix moyen annuel pour la feuille verte tel que renseigné par l'OTB, intégrant les différentes primes de deuxième paiement | Non applicable | |
| Budget et autres transferts liés à la production | Pas de transferts inclus à ce stade | Non applicable | |
| Coefficient d'ajustement quantité | Frontière-Pdc | Pas de point de compétition domestique | Non applicable |
| | Pdc-ferme | Ratio thé sec/feuille verte calculé sur base des données de l'OTB | Non applicable |

| | | | |
|---|----------------------|--|----------------|
| Coefficient d'ajustement qualité | Frontière-Pdc | Pas de point de compétition domestique | Non applicable |
| | Pdc-ferme | Pas d'ajustement nécessaire | Non applicable |

Synthèse des indicateurs

Table 12. Écarts de prix SAPAA pour le thé au Burundi, en BIF par tonne de feuille verte, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|---------|----------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Statut commercial | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Écart de prix observé au producteur | -4 064 | -93 639 | -46 803 | -217 134 | -259 898 | -248 338 | -285 941 | -366 300 | -252 248 | -179 490 |
| Écart de prix ajusté au producteur | -38 221 | -125 733 | -83 587 | -233 425 | -271 225 | -263 574 | -291 670 | -378 035 | -285 107 | -215 081 |

Source : calculs des auteurs, 2015.

Table 13. Taux nominaux de protection SAPAA pour le thé au Burundi, en pourcents, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Statut commercial | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| TNP observé au producteur | -4 | -46 | -30 | -61 | -60 | -57 | -54 | -55 | -47 | -42 |
| TNP ajusté au producteur | -26 | -53 | -43 | -63 | -61 | -58 | -54 | -56 | -50 | -46 |

Source : calculs des auteurs, 2015.

Table 14. Écarts de développement de marché SAPAA pour le thé au Burundi, en BIF par tonne de feuille verte et en pourcents, 2005-2014.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|
| Écart des coûts d'accès au producteur | -34 156 | -32 094 | -36 784 | -16 291 | -11 327 | -15 236 | -5 729 | -11 734 | -32 859 | -35 591 |
| Écart de développement de marché | -34 156 | -32 094 | -36 784 | -16 291 | -11 327 | -15 236 | -5 729 | -11 734 | -32 859 | -35 591 |
| Écart de développement de marché en % du prix producteur | -31 | -29 | -33 | -12 | -6 | -8 | -2 | -4 | -12 | -14 |
| Écart de développement de marché en % du prix de référence ajusté à la ferme | -23 | -14 | -19 | -4 | -3 | -3 | -1 | -2 | -6 | -8 |

Source : calculs des auteurs, 2015.

5. Résultats et interprétation

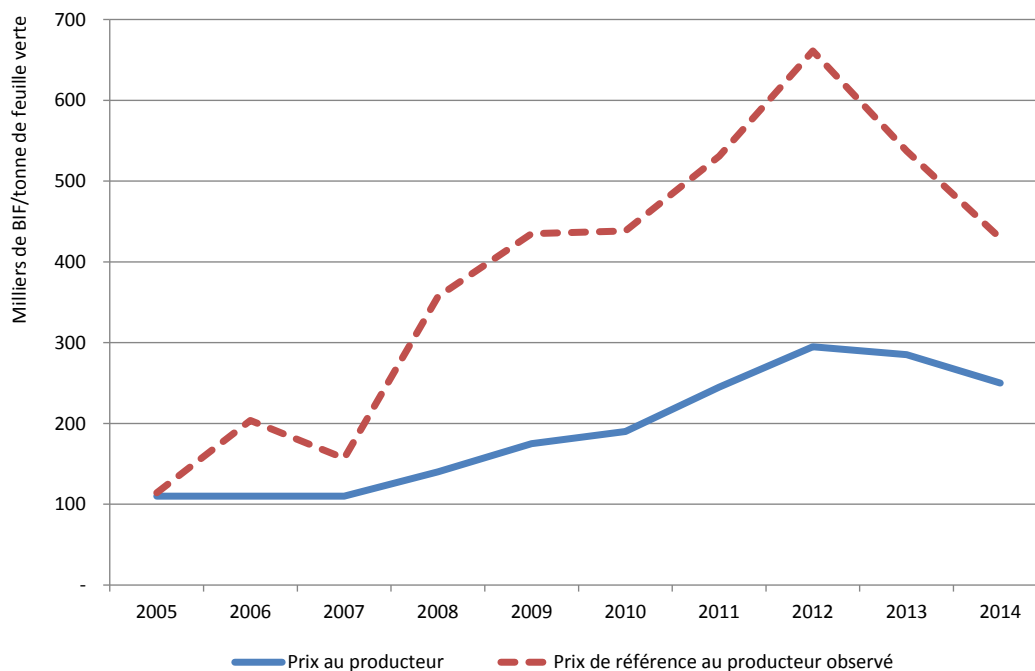
Le développement de la filière thé est crucial pour l'économie burundaise. Afin que les pouvoirs publics puissent appuyer ce développement et cibler leurs interventions dans la filière, il faut se pencher sur les incitations rencontrées par les producteurs au travers des prix qu'ils perçoivent, afin de comprendre dans quel type d'environnement politique et de marché ils se situent. Effectivement, la majorité de la production de feuille verte est assurée par des petits producteurs dans les régions d'altitude de l'ouest du pays. Dans ce but, nous avons calculé des mesures des incitations et pénalisations rencontrées par les producteurs en utilisant les données de l'OTB, qui assure près de 95 pourcents de la production de thé sec burundais et auquel plus de 85 pourcents des théiculteurs vendent leur feuille verte.

Écarts de prix et taux nominaux de protection observés

L'écart de prix nous donne la différence entre le prix de référence et le prix réellement perçu par les agents à un point de la chaîne de valeur. Dans notre cas, cet écart de prix mesure l'effet des politiques nationales et de la performance du marché sur les prix perçus par les producteurs.

Le prix de référence au producteur observé a été calculé en soustrayant les coûts rencontrés par l'OTB entre la porte de la ferme et la vente aux enchères de Mombasa au prix de vente moyen obtenu à Mombasa. Le prix de référence est plus élevé que le prix producteur pour l'ensemble de la période, signifiant que l'écart de prix est négatif et que les théiculteurs burundais perçoivent des désincitations par les prix (Figure 12). Pour illustrer, nous pouvons considérer l'année 2014. En cette année, l'environnement politique et de marché a induit, chez les producteurs, un « manque à gagner » de près de 180 000 BIF par tonne de feuille verte, soit 180 BIF par kg. Le prix de la feuille verte OTB étant à 250 BIF à ce moment, un environnement vierge de politiques provoquant des distorsions et un marché efficient auraient permis aux producteurs de toucher près de 330 BIF par kg de feuille verte. Il faut toutefois modérer cette observation en considérant qu'il est probable que certains coûts devraient être ajoutés aux coûts d'accès utilisés ici, par exemple les coûts administratifs encourus au siège de l'OTB, ce qui diminuerait l'écart de prix en termes absolus. Nous ne prenons pas non plus en compte, à ce stade, les transferts perçus par les producteurs par le biais de l'encadrement.

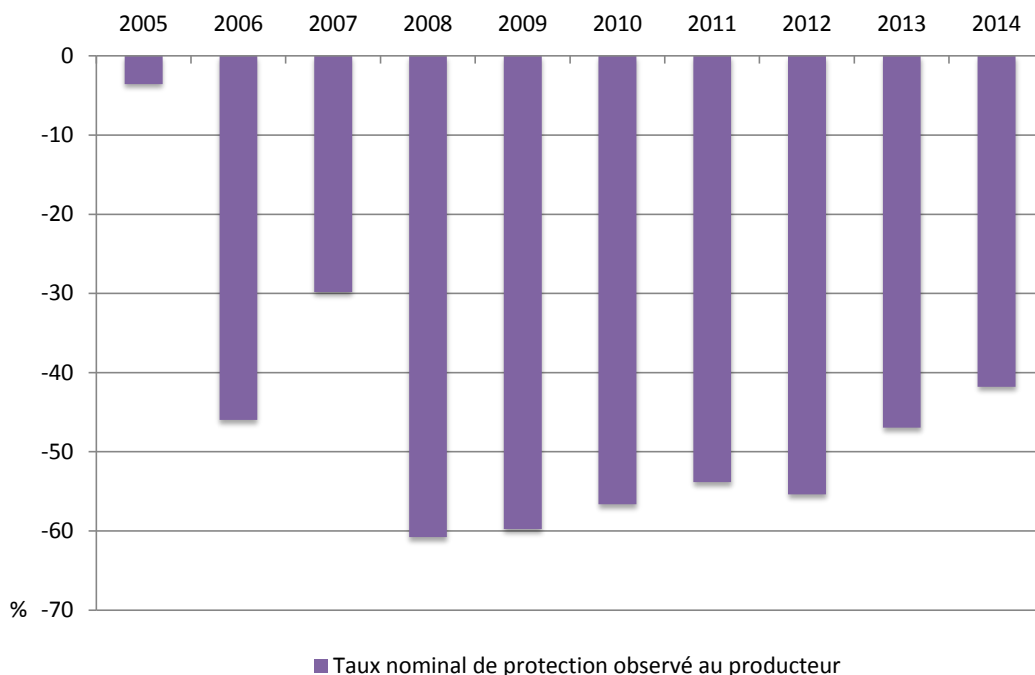
Figure 12. Prix au producteur et prix de référence au producteur observé pour le thé au Burundi, 2005-2014.



Source : calculs des auteurs, 2015.

Il est possible d'exprimer l'écart de prix sous forme de pourcentage du prix de référence afin d'étudier plus précisément l'évolution de l'écart de prix. Les taux nominaux de production observés montrent que les pénalisations ont été de -45 pourcents en moyenne pour l'ensemble de la période étudiée. Elles ont particulièrement augmenté, en termes absolus, en 2006 et 2008. A partir de 2008, on observe une diminution progressive des pénalisations en termes absolus.

Figure 13. Taux nominal de protection observé au producteur pour le thé au Burundi, 2005-2014.



Source : calculs des auteurs, 2015.

Nous pouvons acquérir une première compréhension de ces tendances en observant l'évolution des trois variables entrant dans le calcul du taux nominal de protection, à savoir le prix étalon, le prix producteur et les coûts d'accès. En 2006 et 2008, les prix internationaux ont augmenté plus vite que les coûts d'accès ou le prix producteur. De 2008 à 2012, les prix internationaux augmentèrent sensiblement et cela se traduisit par une augmentation graduelle de la composante fixe et variable du prix producteur, alors que les coûts demeuraient stables. Durant ces années, il semble que l'OTB transféra progressivement davantage de la panacée de l'évolution positive des cours aux producteurs. Les primes baissèrent en 2013 et 2014 du fait d'une détérioration des cours internationaux. La composante fixe de prix producteur demeurant stable, ceci se traduisit malgré tout par une diminution des pénalisations.

Le fait que l'OTB offre des prix au producteur « trop faibles » au regard de ceux qui devraient prévaloir dans un marché efficient est cohérent avec sa position. Les producteurs sont peu organisés et l'OTB est le plus souvent leur unique acheteur, étant dès lors en situation de monopsonne, à même de fixer son prix. Comme nous l'avons vu ci-dessus (Figure 11), l'OTB a tendance à ne pas faire suffisamment bénéficier les producteurs des hausses des cours mais à les protéger des baisses des cours¹⁸. Le monopsonne a pour effet qu'il y a peu d'incitants, pour l'OTB, à reverser au producteur les bénéfices d'un marché haussier. En revanche, il a intérêt à ne pas faire baisser le prix producteur d'une année à l'autre pour ne pas démotiver les exploitants et les pousser à sortir de la filière. C'est donc une politique prudente: conserver les gains des bonnes années, durant lesquelles le marché est en hausse, pour pouvoir ménager le producteur en cas de baisse. Par ailleurs, notre analyse ne nous dit rien sur la rentabilité de l'OTB ; il se peut, par exemple, qu'une grande partie des profits y soient absorbés en coûts de gestion. Le manque d'efficacité de l'OTB a régulièrement été souligné par les différentes parties prenantes (BM, 2008). Nous ne pouvons donc pas déterminer si l'OTB perçoit des marges excessives ou si les pénalisations sont le résultat d'une structure de coûts trop lourde.

Mais la position de monopsonne de l'OTB se modifie progressivement depuis 2007, date de la libéralisation de la filière thé. La seule annonce de la libéralisation de la filière semble avoir eu un effet haussier important sur le prix producteur en 2008, quoique cette hausse ait été moins importante que la hausse des cours cette année-là, résultant en une plus grande pénalisation. Plus significativement, les premiers achats de feuille verte par PROTHEM en 2011, proposant un prix plus élevé que l'OTB (Nzosaba, 2014), ont clairement poussé l'OTB à augmenter son prix producteur¹⁹. Si nous observons le taux de croissance du prix producteur sur la période, nous voyons qu'il atteint un maximum en 2011

¹⁸ En principe, les producteurs devraient percevoir 35 pourcents du prix étalon moyen réalisé sur l'année (OTB, 2014c). Les données collectées ici révèlent que ce pourcentage a été atteint en 2005, 2007, 2013 et 2014, soit quatre années sur les 10 de la période analysée.

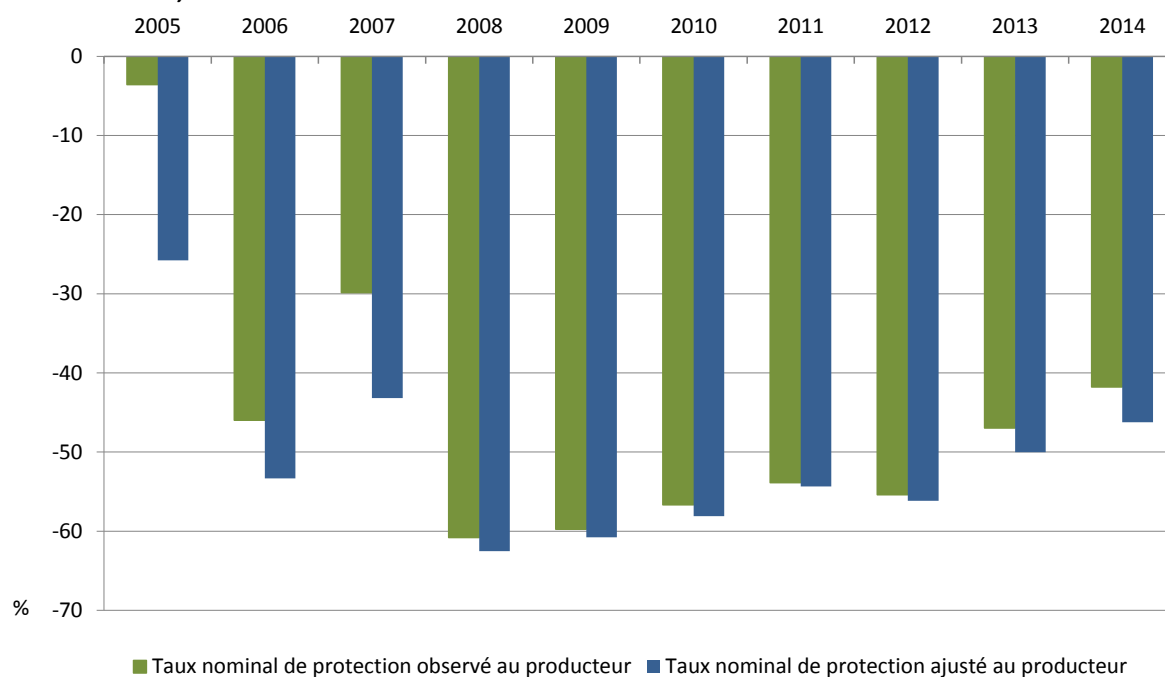
¹⁹ Ces achats ne manquèrent pas de susciter quelques crispations. En particulier, l'achat de feuilles vertes par PROTHEM en province de Mwaro aux producteurs des milieux villageois appuyés par l'OTB à prix supérieurs à ceux de l'OTB fut critiqué. L'OTB a fait part de ses craintes quant à l'apparition d'un possible désordre dans la filière, certains privés profitant des milieux villageois soutenus par l'OTB pour se fournir en feuilles vertes, détournant ainsi la matière première de l'OTB. Cependant, après quelques années de fonctionnement et quelques ajustements, il semble que l'achat de feuilles vertes par PROTHEM ait été bénéfique pour l'évolution du point de vue des producteurs. L'arrivée de nouveaux acteurs favorise également l'innovation, l'OTB travaillant actuellement à une réhabilitation importante de son outil industriel, avec l'appui de l'Union Européenne. Il reste que l'absence d'autorité de régulation, permettant à l'ensemble des acteurs de travailler dans la transparence, demeure une contrainte dans l'évolution vers une filière libéralisée (Net Press, 2011 ; Nzosaba, 2011, 2014).

(près de 29 pourcents par rapport à 2010). Cette croissance est plus importante qu'en 2008 alors que la hausse des cours était proportionnellement plus importante en 2008 qu'en 2011, ce qui souligne aussi la présence de l'« effet PROTHEM ». Également en 2011, une politique de soutien aux coopératives a été mise en œuvre, ce qui a pu peser dans la décision de l'OTB d'augmenter son prix d'achat de la feuille verte. Enfin, le niveau de production de feuille verte, à la hausse à partir de 2011 et jusqu'en 2014, a dû pousser l'OTB à encourager les producteurs avec une hausse du prix d'achat de la feuille verte. Ceci coïncide avec le lancement du PNSEB en 2012, ayant pu avoir un impact haussier sur la production en fournissant des intrants appropriés au moment nécessaire.

Écarts de prix et taux nominaux de protection ajustés, écart de développement de marché

En calculant les écarts de prix et taux nominaux de protection ajustés, nous pouvons estimer les pénalisations supplémentaires rencontrées par les producteurs du fait de coûts de transformation trop élevés et de mauvaises infrastructures. Entre 2005 et 2007, les taux nominaux de protection ajustés sont nettement plus importants, en termes absolus, que les indicateurs observés (Figure 14).

Figure 14. Taux nominaux de protection observés et ajustés au producteur pour le thé au Burundi, 2005-2014.

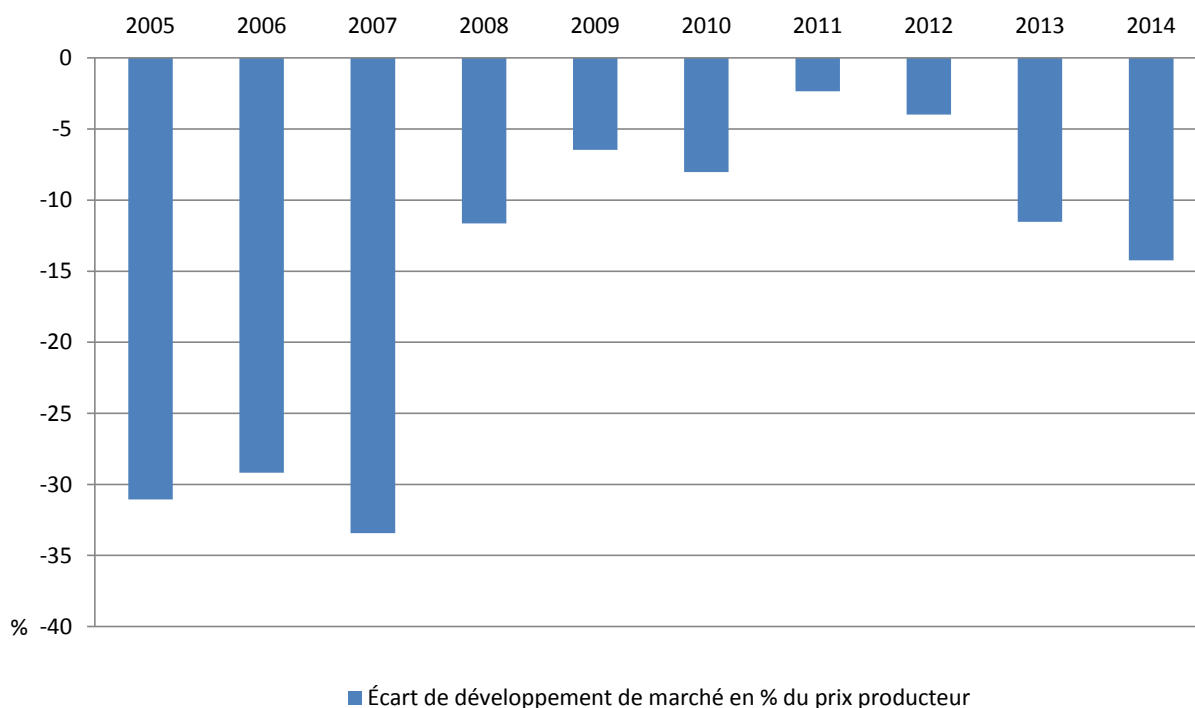


Source : calculs des auteurs, 2015.

Ceci est dû à la façon dont nous avons effectué cet ajustement : en ramenant les coûts de transformation – qui composent la majeure partie des coûts – à 12 pourcents du prix étalon, sur base de l'exemple du Kenya, nous avons rendu les coûts particulièrement faibles en 2005-2007, années où le prix étalon à Mombasa était bas. Pour les années ultérieures, la différence entre les taux ajustés et observés devient minime, quoiqu'une légère baisse des cours internationaux en 2013-2014 soit venue augmenter la différence entre indicateurs observés et ajustés. L'observation de l'écart de développement de marché soutient cette analyse (Figure 15). En moyenne, les producteurs ont perçu, au travers des prix, 15 pourcents de moins que ce qu'ils auraient reçus avec une transformation et des

services logistiques plus efficaces. Ceci suggère que la contribution marginale de ces deux sources d'inefficiences aux pénalisations observées est faible²⁰.

Figure 15. Écart de développement de marché au producteur pour le thé au Burundi, 2005-2014.



Source : calculs des auteurs, 2015.

Dès lors, il est difficile d'expliquer en détail la source des pénalisations observées. Intuitivement, il pourrait s'agir d'un abus de position dominante de l'OTB, acheteur principal dans la filière et désireux de capturer des rentes. Cependant, la mauvaise situation financière de l'OTB (voir BM, 2008, p. 90) suggère que les pénalisations sont un moyen pour l'OTB de transférer aux producteurs le coût de sa mauvaise gestion. Ceci devrait être précisé en incluant, dans notre analyse, les autres coûts actuellement supportés par l'OTB pour l'exportation du thé sec (par exemple, les coûts de gestion au siège).

Bien que, du fait de sa position de monopsonne historique, l'OTB ait la capacité d'imposer des pénalisations par les prix aux producteurs de feuille verte, cette situation semble évoluer avec le temps. Effectivement, le niveau des pénalisations diminue depuis 2008, en valeur absolue. Cette tendance est le résultat de la libéralisation graduelle de la filière, de l'arrivée de PROTHEM en 2011, du soutien aux associations de producteurs et de dynamiques de production dans lesquelles le PNSEB pourrait avoir joué un rôle, poussant l'OTB à accroître son prix producteur dans le but de maintenir un niveau élevé de production ces dernières années, malgré un contexte international baissier. Quoiqu'il ne soit pas possible d'isoler la contribution de chacun de ces facteurs, l'OTB semble se diriger vers un

²⁰ Il ne faut pas en déduire que les gains potentiels pour la filière d'une augmentation de l'efficacité du processus de transformation seraient faibles. Effectivement, une augmentation de cette efficacité pourrait également permettre d'usiner davantage de feuilles vertes et, de ce fait, d'accroître les recettes de l'OTB et les rentrées de devises. Nous nous concentrons ici sur la question de la contribution relative de différents facteurs permettant d'expliquer la présence de pénalisations par les prix au producteur.

contexte où un comportement de monopsonne classique sera de moins en moins profitable. Cela n'aura pas que des désavantages de son point de vue. Par exemple, une augmentation de la production (par la réduction des pénalisations par les prix) pourrait mener à un chiffre d'affaires accru et, partant, à une profitabilité plus grande.

6. Conclusion et recommandations

Dans cette étude, nous nous sommes concentrés sur l'analyse des incitations et pénalisations par les prix rencontrés par les théiculteurs burundais. Avec une volonté étatique claire de développer la filière et des perspectives positives pour les prix internationaux du thé dans les dix années à venir (voir par exemple BM, 2015, p. 30), il est essentiel de pouvoir mesurer ces incitations afin de pouvoir agir dans le sens d'un accroissement de la production et d'un meilleur fonctionnement des marchés.

Le calcul des indicateurs SAPAA²¹ a révélé que l'environnement politique et de marché a généré de fortes pénalisations par les prix pour les théiculteurs burundais, à hauteur de -45 pourcents en moyenne pour 2005-2014, la période étudiée. Ceci implique que les producteurs de thé burundais perçoivent, pour la feuille verte, un prix inférieur à celui qu'ils devraient recevoir si le marché était efficient. Au cours des années observées, des augmentations des pénalisations en valeur absolue ont été causées par un accroissement du prix de vente du thé à Mombasa plus rapide que celui du prix producteur. Il apparaît que l'OTB ne transfère pas l'entièreté des gains résultant d'une hausse des cours aux producteurs, au travers de prix feuilles vertes. Cependant, il les protège des baisses en garantissant un prix fixe pour l'année.

Les pénalisations observées présentent une tendance à la baisse depuis 2008, en valeur absolue. Ceci peut s'expliquer par la libéralisation de la filière enclenchée depuis 2007. Un nouveau système de fixation des prix producteur, incluant le paiement de primes aux producteurs sur base du cours à Mombasa, est en vigueur depuis 2008 et a permis de réduire l'écart entre prix à l'exportation et prix producteur. Les premiers achats de feuille verte par PROTHEM en 2011 ont poussé l'OTB à augmenter son prix. Enfin, le soutien aux associations de producteurs et aux coopératives et les productions élevées de ces dernières années (entre autres, grâce au PNSEB) ont certainement insufflé une dynamique positive forçant l'OTB à revoir son prix d'achat de la feuille verte à la hausse.

Au-delà de ces dynamiques de prix, l'observation des taux nominaux de protection ajustés révèle que les inefficiences causées par la piètre qualité de la logistique ou par un processus de transformation défaillant ne jouent qu'un rôle mineur dans les importantes pénalisations observées. Dès lors, il demeure difficile d'expliquer précisément la source de ces pénalisations. Au vu de la mauvaise santé financière de l'OTB, une explication possible est que la position de monopsonne de l'OTB lui permet de transférer le coût de sa mauvaise gestion aux producteurs, sous forme de pénalisations. Ce constat devrait néanmoins être raffiné en utilisant des données plus précises sur les coûts rencontrés par l'OTB pour l'exportation du thé sec et en prenant en compte les transferts aux producteurs procédant du soutien à la production des feuilles vertes effectué par l'OTB.

Sur base de ces résultats, les auteurs font les recommandations suivantes :

- Restructurer l'OTB afin d'augmenter sa compétitivité, de réduire les frais de gestion trop importants (responsables, pour partie, des pénalisations) et de donner davantage d'autonomie aux usines afin de stimuler leur activité ;
- Poursuivre la libéralisation de la filière, mais sous une forme plus organisée. A ce titre, l'établissement d'une institution indépendante chargée de la régulation de la filière semble

²¹ Effectué sur base d'un axe de commercialisation représentatif de la filière. Celui-ci se concentre exclusivement sur le thé exporté par l'OTB à Mombasa afin d'être vendu aux enchères.

indispensable. Cette institution devra intégrer l'ensemble des parties prenantes afin d'éviter que le MINAGRIE, dont l'OTB dépend, ne doive effectuer les régulations en étant à la fois juge et partie. Une attention particulière devra être consacrée à la question du prix de la feuille verte et du soutien à la production. Le prix payé par chaque acteur doit intégrer les coûts supportés pour le soutien à la production, afin d'éviter les conflits comme ce fut le cas avec les premiers achats de feuille verte de PROTHEM auprès de producteurs bénéficiant du soutien de l'OTB ;

- Liée à la poursuite de la libéralisation de la filière est donc la question du mécanisme de détermination du prix de la feuille verte. Pour l'instant, le mécanisme de fixation de prix pratiqué par l'OTB se base exclusivement sur les 35 pourcents du prix à l'exportation supposés revenir au producteur. De plus, ce système n'est pas systématiquement appliqué. Ainsi, il faudra élaborer un nouveau système intégrant les coûts rencontrés pour la production de la feuille verte et pour la transformation, et permettant une juste répartition des marges le long de la filière. L'augmentation de la compétitivité de l'OTB devrait permettre de continuer à protéger les producteurs en cas de baisse des cours tout en leur reversant une partie plus grande de la panacée lors d'une hausse des cours. Au vu de l'importance des pénalisations aujourd'hui, il semble y avoir une marge de manœuvre à ce niveau. La nouvelle autorité de régulation serait le lieu approprié pour conduire des négociations sur ce nouveau mécanisme de fixation du prix de la feuille verte.
- Aux côtés de ces mesures visant à réduire le pouvoir de monopsonne de l'OTB et à réduire ses coûts de fonctionnement, des interventions seraient également utiles au niveau de la production et de la commercialisation. Le Rwanda, pays voisin du Burundi et aux conditions géographiques et climatiques similaires, a produit près de deux fois plus de thé sec que le Burundi au cours des dernières années²². Le développement des rendements au moyen de programmes de subventions aux intrants et d'un meilleur encadrement de la production pourrait visiblement mener à des accroissements significatifs, tant au niveau de la qualité que de la quantité. D'autre part, appuyer la commercialisation du thé burundais permettrait de rendre l'OTB moins vulnérable aux cours de Mombasa en développant, par exemple, les ventes directes, plus lucratives et moins volatiles, ceci également au bénéfice des prix incitatifs qu'il est possible d'offrir aux producteurs.

Limites

Des informations complémentaires sur les éléments suivants permettraient d'affiner l'analyse :

- Les coûts supportés par l'OTB pour l'exportation du thé sec. Pour l'instant, nous n'avons pas tenu compte des frais administratifs ou de gestion au siège de l'OTB, ou des coûts de stockage du thé sec au Burundi, entre autres ;
- L'efficacité des usines de transformation, pour le cas où ces usines ne fonctionneraient pas de façon optimale et impacteraient les coûts rencontrés ;
- Un possible désalignement du taux de change burundais (sur- ou sous-évaluation du BIF). Ceci nous permettrait d'inclure un taux de change corrigé dans le calcul des indicateurs ajustés ;

²² OTB, 2014a et ATBL, 2014, moyenne pour les années 2011-2014.

- Les coûts de transformation encourus dans d'autres pays que le Kenya, plus comparables avec le Burundi. Par exemple, les coûts de transformation du Rwanda pourraient être utilisés pour le calcul des indicateurs ajustés, ce qui mènerait à des estimations plus réalistes ;
- Le transfert perçu par les producteurs, par kg de feuille verte, sous forme de soutien à la production de la part de l'OTB ;
- Des informations plus détaillées sur les possibles taxes à l'exportation payées par l'OTB. Jusqu'ici, nous n'avons pas tenu compte de l'évolution de l'environnement commercial au sein de la CEA pour l'interprétation des indicateurs ;
- Des informations plus détaillées sur le mécanisme de fixation du prix de la feuille verte, notamment au niveau des modalités de paiement ;
- Des informations détaillées sur les activités de PROTHEM (quantités produites, prix d'achat de la feuille verte, etc.).

Besoins en recherche approfondie

Les analyses suivantes pourraient compléter l'analyse des incitations et pénalisations effectuée ici :

- Une étude sur le mécanisme de fixation du prix de la feuille verte désirable dans le contexte burundais, sur base d'une estimation précise des coûts de production et de transformation ;
- Une étude sur le type d'institution qu'il faudrait établir pour accompagner la progressive libéralisation de la filière thé ;
- Une étude sur la rentabilité de l'OTB, comprenant une analyse des coûts et des propositions de restructuration ;
- Une étude stratégique sur les interventions étatiques à mettre en œuvre pour augmenter la production de feuille verte et améliorer la commercialisation du thé burundais en le rendant moins vulnérable à l'évolution des cours de Mombasa.

Références

ADISCO. 2013. Fertilité et fertilisation des terres au Burundi. *La voix des collines*, n. 7. Disponible sur : <http://www.adisco.org/lavoixdescollines-adisco.pdf> (visité le 23 juin 2015).

Afriquinfos. 2012. « Burundi : la production de thé sec dépassait 8 000 tonnes en 2011 ». Article de presse publié par Afriquinfos. Disponible sur : <http://www.afriquinfos.com/articles/2012/1/14/afrique-centrale-194643.asp> (visité le 19 juin 2015).

Agritrade. 2013. Note de synthèse : secteur du thé. Notes Agritrade – Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA) (ACP-UE Accord de Cotonou). Wageningen, Pays-Bas. Disponible sur : <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/The/Note-de-synthese-mise-a-jour-2013-Secteur-du-the>

Ananthanarayanan, R. 2014. Higher output could keep tea prices in check. *Live Mint & The Wall Street Journal*. Disponible sur : <http://www.livemint.com/Money/dj5vnp9BAFb8crQeEgS8dP/Higher-output-could-keep-tea-prices-in-check.html> (visité le 19 juin 2015).

ATBL. 2013. Tea chart 2013. Mombasa, Kenya. Disponible sur : <http://www.atbltd.com/assets/Graphs/2013.pdf> (visité le 22 juin 2015).

ATBL. 2014. Tea chart 2014. Mombasa, Kenya. Disponible sur : <http://www.atbltd.com/assets/Graphs/2014.pdf> (visité le 22 juin 2015).

BAD. 2010. Domestic Resource Mobilization for Poverty Reduction in Africa : Burundi Case Study. AfDB Group, Regional Department East A. Disponible sur : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Burundi%20case%20study%20final.pdf> (visité le 23 juin 2015).

BM. 2008. Rompre le cercle vicieux. Une stratégie pour promouvoir la croissance dans un milieu rural sensible aux conflits au Burundi. *Document de travail de la Banque Mondiale*, n. 148, Washington, D.C.

BM. 2013. Republic of Burundi. Burundi Public Expenditure Review. Poverty Reduction and Economic Management Network (PREM, Great Lakes Unit, Africa Region, The World Bank. Washington, DC.

BM. 2015. Commodity Markets Outlook. A World Bank Quarterly Report (April 2015). Washington, DC. Disponible sur : http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/GEP/GEPcommodities/GEP2015b_commodity_Apr2015.pdf (visité le 30 juin 2015).

Bolton, D. 2014. Black Tea Prices Falling. *World tea news*. Disponible sur : <http://www.worldteanews.com/news/black-tea-prices-falling> (visité le 19 juin 2015).

BRB. 2010. Rapport annuel de la Banque de la République du Burundi, 2010. Bujumbura, Burundi.

BRB. 2013. Rapport annuel de la Banque de la République du Burundi, 2013. Bujumbura, Burundi.

BRB. 2014. Bulletin mensuel, trente-septième année, décembre 2014. Bujumbura, Burundi. Disponible sur : <http://www.obr.bi/> (visité le 30 juin 2015).

BRB. 2015. Politique de change. Bujumbura, Burundi. Disponible sur : <http://www.brb.bi/fr/content/politique-de-change> (visité le 14 septembre 2015).

CEA (Communauté Est Africaine). 2011. Key dates in the EAC's history. Disponible sur: http://www.eac.int/news/index.php?option=com_content&view=article&id=53:chronicle&catid=46:blog (visité le 23 juin 2015).

CEA. 2015. What a common market means. EAC Common Market: what it is. Disponible sur: http://www.eac.int/commonmarket/index.php?option=com_content&view=article&id=83&Itemid=109 (visité le 23 juin 2015).

CAPAD. 2014. Forum paysan. Disponible sur : <http://www.capad.info/spip.php?article56> (visité le 18 juin 2015).

Cazenave, A. 2004. Burundi : une agriculture à l'épreuve de la guerre civile. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 226-227. Disponible sur : <http://com.revues.org/579> (visité le 22 juin 2015).

CSLP II. 2012. Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP II). République du Burundi. Disponible sur : http://www.un.org/en/peacebuilding/pdf/Burundi_CSLP_II.pdf (visité le 23 juin 2015).

DOB Equity, 2015. Portfolio : Prothem, Burundi. Veessen, The Netherlands. Disponible sur : <http://www.dobequity.nl/east-africa-fund/prothem-burundi/> (visité le 16 juin 2015).

East African Business Week. 2014. Burundi subsidises fertilizer purchases. Bujumbura, Burundi. Disponible sur: <http://www.busiweek.com/index1.php?Ctp=2&pl=1282&pLv=3&srl=84&spl=463&cl=25> (visité le 23 juin 2015).

EATTA. 2012. EATTA Tea Auction Guide. Mombasa, Kenya. Disponible sur : <http://www.eatta.com/the-mombasa-tea-auction/the-auction-cycle> (visité le 18 juin 2015).

FAOSTAT. 2014. Base de données FAOSTAT. Statistics Division, FAO, Rome, Italy. Available at: <http://faostat3.fao.org/> (visited on September 10, 2015).

FMI. 2015a. Commodity price data. Washington, USA. Disponible sur : http://www.imf.org/external/np/res/commod/External_Data.xls

FMI. 2015b. Burundi - Rapport pays du FMI n. 15/88. Washington, DC.

FOPABU. 2012. Présentation du FOPABU. Disponible sur : <http://www.csa-be.org/spip.php?article926> (visité le 18 juin 2015).

GEM. 2015. Global Economic Monitor (GEM) commodities. Base de données hébergée par la Banque mondiale. Disponible sur : <http://databank.worldbank.org/data/home.aspx> (visité le 24 juin 2015).

GIEWS. 2011. Main Food-related Policy Measures: Africa. Disponible sur: <http://www.fao.org/giews/> (visité le 23 juin 2015).

Groosman. 2011. Sector overview : tea. The sustainable trade initiative (IDH). Disponible sur : [file:///C:/Users/Ghins/Downloads/IDHSectorOverview_TEA%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/Ghins/Downloads/IDHSectorOverview_TEA%20(2).pdf)

ISABU. 2015. Recherche, programme cultures industrielles, composante thé. Bujumbura, Burundi. Disponible sur : <http://isabu-bi.org/> (visité le 22 juin 2015).

MINAGRIE. 2008. Stratégie Agricole Nationale 2008-2015. Bujumbura, Burundi.

MINAGRIE. 2012. Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2012-2017. Bujumbura, Burundi.

MINAGRIE et MINFIN. 2013. Enquête nationale agricole du Burundi 2011-2012 (ENAB). Volume 1 : Résultats de la campagne agricole. Bujumbura, Burundi.

Monroy L., Mulinge W., et Witwer M. 2013. Analysis of incentives and disincentives for tea in Kenya. Technical notes series, MAFAP, FAO, Rome. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-at562e.pdf> (visité le 29 juin 2015).

MPDC/PNUD. 2011a. Vision Burundi 2025. Disponible sur : <http://www.bi.undp.org/content/dam/burundi/docs/publications/UNDP-bi-vision-burundi-2025-complete-FR.pdf> (visité le 22 juin 2015).

MPDC/PNUD. 2011b. Une vision de développement à long terme pour le pays : la vision « Burundi 2025 ». Document du Secrétariat Technique de la Vision Burundi 2025. Disponible sur : <http://bnub.unmissions.org/LinkClick.aspx?fileticket=BFIGTwfTmRY%3D&tabid=3427&language=en-US> (visité le 23 juin 2015).

Net Press. 2011. A qui appartient le thé, à quoi sert la libéralisation, s'interroge la Prothem ? Article de presse disponible sur : <http://www.netpress.bi/spip.php?article4709> (visité le 23 juin 2015).

Nkuzimana, T., Thonon, A. et Ndimira, P-F. 2002. La théiculture au Burundi: Diagnostic d'une filière en mutation. *Tropicultura*, n. 20, 4, 193-197. Disponible sur : <http://www.tropicultura.org/text/v20n4/193.pdf> (visité le 19 juin 2015).

Nzosaba, J. B. 2011. Les dessous du conflit autour du thé au Burundi. Observatoire de l'action gouvernementale. Disponible sur : <http://www.oag.bi/spip.php?article1260> (visité le 23 juin 2015).

Nzosaba, J. B. 2014. Burundi : la libéralisation de la filière thé porte déjà ses fruits. Article de presse publié par Anadolu Agency. Bujumbura, Burundi. Disponible sur : <http://www.aa.com.tr/fr/economie/412602--burundi-la-liberalisation-de-la-filiere-the-porte-deja-ses-fruits> (visité le 18 juin 2015).

OTB. 2013a. Aperçu historique du secteur théicole. Bujumbura, Burundi. Disponible sur : <http://otb.co.bi/index.php/fr/la-societe/a-propos-de-nous/historique> (visité le 16 juin 2015).

OTB. 2013b. Présentations des usines de Teza, d'Ijenda et de Rwegura. Bujumbura, Burundi. Disponible sur <http://otb.co.bi/index.php/fr/les-usines> (visité le 17 juin 2015).

OTB. 2014a. Données sur la production. Bujumbura, Burundi. Disponible sur <http://otb.co.bi/index.php/fr/production> (visité le 17 juin 2015).

OTB. 2014b. Démarche qualité à l'Office du Thé du Burundi. Bujumbura, Burundi. Disponible sur : <http://otb.co.bi/index.php/fr/qualite-certification/102-demarche-qualite-a-l-office-du-the-du-burundi> (visité le 18 juin 2015).

OTB. 2014c. Note sur la négociation du prix de la feuille verte pour le second semestre 2014. Bujumbura, Burundi.

OTB. 2015a. Evolution des exportations, des ventes et des frais commerciaux de 1992 à 2014. Office du Thé du Burundi. Département commercial. Bujumbura, Burundi.

OTB. 2015b. Evolution de l'environnement juridique et institutionnel du secteur théicole. Bujumbura, Burundi. Disponible sur : <http://otb.co.bi/index.php/fr/la-societe/a-propos-de-nous> (visité le 23 juin 2015).

OTB. 2015c. Données sur le prix d'achat de la feuille verte et sur l'évolution de la production de l'OTB. Département agronomie de l'OTB. Bujumbura, Burundi.

OTF. 2008. Burundi Tea Value Chain Study. Disponible sur : http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00KBKT.pdf (visité le 22 juin 2015).

Présidence de la République du Burundi. 2011. La filière théicole du Burundi se trouve dans une dynamique de croissance très encourageante. Disponible sur : <http://www.presidence.bi/spip.php?article1640> (visité le 30 juin 2015).

Reuters. 2014. Burundi tea revenues fall 6 pct pct in first 9 months of 2014. Article de presse disponible sur : <http://af.reuters.com/article/investingNews/idAFKCN0ID00J20141024>

PROTHEM. 2015. Description de PROTHEM sa. Mwaro, Burundi. Disponible sur : <http://www.prothem.bi/index.php/fr/prothem> (visité le 17 juin 2015).

TCC. 2015. Description of tea industry. Disponible sur : <http://www.teacoffeecocoa.org/tcc/Commodities/Tea/Industry> (visité le 19 juin 2015).

The Africa Report. 2013. Burundi tea revenues hit by weaker global prices. Article de presse disponible sur : <http://www.theafricareport.com/Reuters-Feed/Burundi-tea-revenues-hit-by-weaker-global-prices.html> (visité le 19 juin 2015).

Union douanière de la CEA. Tarif extérieur commun version 2012. Disponible sur : http://www.obr.bi/images/stories/download/EAC_ECTVersion_2012.pdf (visité le 23 janvier 2015).

WDI. 2015. World Development Indicators Database. World Bank, Washington, DC. Disponible sur : <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators> (visité le 19 juin 2015).

WFP. 2009. Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis, Burundi. World Food Programme, Rome, Italy.

